

République du Cameroun
Paix-Travail-Patrie

**Ministère de l'Environnement et
des Forêts**

Republic of Cameroon
Peace-Work-Fatherland

**Ministry of Environment and
Forestry.**

**PLAN SIMPLE DE GESTION DES ZONES D'INTERET CYNEGETIQUE A
GESTION COMMUNAUTAIRE N° 2 ET 9.**
du
**Comité de Valorisation des Ressources Fauniques (COVAREF)
BOUMBA-NDJOMBI.**

Période d'exécution : 2005 - 2009

AVANT-PROPOS

La gestion durable des ressources biologiques en général et fauniques en particulier nécessite la prise en compte d'un certain nombre d'outils à mettre en œuvre. Ces derniers permettent régulièrement aux gestionnaires en charge des dites ressources d'avoir une idée sur leur état et de prendre également à temps des mesures pertinentes en vue de leur protection et de leur utilisation judicieuses.

C'est dans cette optique que la Loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de Pêche et ses décrets d'application subséquents ont prévu l'élaboration des Plans Simples de Gestion (PSG) comme outils de gestion de ces zones de chasse. Ces documents définissent dans le temps et dans l'espace, les utilisations dont les communautés ou les opérateurs économiques quelconques entendent définir pour gérer durablement les ressources des zones ou territoires à eux attribués par les pouvoirs publics..

Le présent PSG qui est le premier du genre ¹ a été élaboré entre les communautés riveraines à ces zones de chasse et les responsables de l'UTO/SE, notamment le MINEF, la GTZ de la Coopération Technique Allemande et le Fonds Mondial pour la nature (WWF) . Le processus de création et de mise en œuvre des ZICGC a été expressément calqué sur le concept de 'Foresterie communautaire'.

Le document ainsi élaboré essaie autant que faire se peut, de proposer un certain nombre de mesures ou activités à prendre en compte dans le cadre de la gestion durable des ressources fauniques contenues dans cette ZICGC, afin qu'on évite d'affecter leurs potentiels, sources des déséquilibres régulièrement constatés dans la vie des êtres vivants au quotidien.

L'élaboration du PSG des ZICGC N° 2 et 9 a suivi le cheminement suivant :

1. Réalisation et restitution d'une étude monographie menée dans l'Arrondissement de Moloundou ;
2. Sensibilisation des communautés riveraines sur le processus de gestion durable des ressources fauniques ;
3. Réalisation des inventaires fauniques dans chacune des ZICGC concernées, appuyés financièrement et matériellement tant par les COVAREF que par l'UTO/SE dans un souci d'appropriation ultérieure du processus par ces derniers ;
4. Restitution des inventaires fauniques réalisés aux membres des COVAREF concernés en Assemblées générales(AG) organisées par ces derniers sous formes d'exposés, dans le souci de les préparer et de les sensibiliser par rapport au respect du micro-zonage proposé tout en prenant en compte les observations et les remarques formulées par les participants ;
5. Finalisation par l'UTO/SE, des documents adoptés en AG organisées par les différents COVAREF concernés, relecture et restitution de ces derniers par les COVAREF à leurs communautés ;
6. Elaboration et mise en œuvre d'un processus d'appropriation des prescriptions des PSG des ZICGC des COVAREF concernés par les communautés riveraines ;
7. Approbation locale des PSG et des conventions de gestion des ZICGC des COVAREF concernés.

Le processus en cours gagnerait réellement en intensité, si les communautés riveraines venaient à s'approprier véritablement les prescriptions du présent PSG.

¹ L'expression Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC) a été attribuée pour la première fois aux zones de chasse communautaires créées au Sud-Est Cameroun, coiffées par les Comités de Gestion dénommés 'Comités de Valorisation des Ressources Fauniques' ou COVAREF)

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	ii
LISTE DES FIGURES.....	v
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES ANNEXES	v
LISTE DES ABREVIATIONS	vi
RESUME EXECUTIF	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I: DESCRIPTION GENERALE.....	2
I.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	2
<i>i.1.1. Localisation administrative.....</i>	2
<i>i.1.2. Localisation géographique.....</i>	2
I.2. CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES	2
<i>i.2.1. Climat.....</i>	2
<i>i.2.2. Hydrographie</i>	2
<i>i.2.3. Vegetation</i>	3
<i>i.2.4. Faune.....</i>	4
I.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES	4
<i>i.3.1. Structure démographique.....</i>	4
<i>i.3.2. Principales activités économiques des populations.....</i>	4
I.3.2.1. Agriculture	5
I.3.2.2. La chasse	5
I.3.2.3. La pêche et la cueillette.....	5
I.3.2.4. L'exploitation forestière.....	5
CHAPITRE II: LE CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL.....	6
II.1. CADRE JURIDIQUE DU COVAREF	6
II.2. PRESENTATION DU COVAREF.....	6
<i>ii.2.1. Assemblée générale.....</i>	6
<i>II.2.2. Bureau du COVAREF.....</i>	7
<i>ii.2.3. Cellule de gestion.....</i>	7
II.3. ROLE DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET DU MINEF.....	8
CHAPITRE III: CONTRAINTES ET OPPORTUNITES DE GESTION.....	9
III.1. CONTRAINTES	9
<i>III.1.1. Braconnage</i>	9
<i>III.1.2. Exploitation forestière.....</i>	9
<i>III.1.3. Conflits d'intérêt entre gestion familiale et communautaire</i>	10
<i>III.1.4. conflits d'intérêt entre acteurs réguliers et irréguliers.....</i>	10
<i>III.1.5. Ignorance des textes réglementaires en matière de gestion des ressources fauniques</i>	11
<i>iii.1.6. Impacts humains sur la faune et les aires protégées</i>	11
III.2. OPPORTUNITES.....	11
<i>III.2.1. Opportunités écologiques.....</i>	11
<i>III.2.2. OPPORTUNITES HUMAINES</i>	11
<i>III.2.3. Opportunités politiques</i>	12
<i>III.2.4. Opportunités infrastructurelles</i>	12
CHAPITRE IV: STRATEGIE D'AMENAGEMENT.....	13
IV.1. DEFINITION DES OBJECTIFS.....	13
<i>IV.1.1. OBJECTIF GLOBAL.....</i>	13

IV.1.2. Objectifs spécifiques.....	13
IV.2. MICRO-ZONAGE	13
IV.3. ACTIVITES ET JUSTIFICATIONS.....	15
IV.3.1. Zone a vocation de chasse de subsistance.....	15
IV.3.1.1. Chasse de subsistance	15
IV.3.1.2. Agriculture	19
IV.3.1.3. Foresterie communautaire.....	19
IV.3.2. Zone a vocation de chasse sportive	19
IV.3.2.1. Chasse sportive professionnelle.....	19
IV.3.2.2. Tourisme de vision.....	20
IV.3.3. Activités communes aux deux micro-zones.....	20
IV.4. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES POUR LA CONSERVATION ET L'ECO-DEVELOPPEMENT.....	20
IV.4.1. Plaques de signalisation.....	20
IV.4.2. InfrastructureS D'ACCUEIL.....	21
IV.4.3. Artisanat local	21
IV.5. SURVEILLANCE.....	21
IV.6. SENSIBILISATION, EDUCATION ET FORMATION	22
IV.7. ACTIVITES DE RECHERCHE	22
IV.7.1. Recherche par les communautés locales.....	22
IV.7.2. Recherche par les institutions d'encadrement	23
IV.8 ACTIVITES CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES COMMUNAUTES LOCALES	23
IV.8.1. Education.....	23
IV.8.2. Santé	23
IV.8.3 Sécurité alimentaire.....	23
IV.8.4. Hydraulique villageoise.....	24
IV.8.5. Développement du tourisme et de l'artisanat local;	24
CHAPITRE V: FINANCEMENT DU PLAN SIMPLE	25
V.1. FONDS PROPRES DES COMMUNAUTES LOCALES	25
V.2. FINANCEMENTS EXTERNES	26
V.3. AIDES.....	26
V.4. ENCADREMENT PREALABLE	26
CHAPITRE VI: SUIVI ET EVALUATION	27
VI.1. DUREE DU PSG	27
VI.2. SUIVI DU PLAN SIMPLE DE GESTION	27
VI.3. EVALUATIONS DU PLAN SIMPLE DE GESTION.....	27
VI.3.1. EVALUATIONS INTERNES.....	27
VI.3.1.1 Auto-evaluation annuelle	27
VI.3.1.2. Evaluation à mis-parcours.....	27
VI.3.2. Evaluation externe FINALE	28
VI.4. REVISION DU PSG	28
CHAPITRE VII: PROGRAMME OPERATIONNEL	29
VII.1. PLAN D'OPERATIONS	29
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	31
ANNEXES.....	32

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Présentation des ZICGC 2 et 9	3
Figure 1 : Zone de concentration de la faune suivant les valeurs d'indice d'abondance (IKA) dans la ZICGC 9 (A) et dans la ZICGC 2 (B).....	14
Figure 2 : Zone de concentration de la chasse suivant les valeurs d'indice d'abondance (IKA) dans la ZICGC 9 (A) et dans la ZICGC 2 (B).....	16
Figure 3 : Zone de concentration agricole suivant les valeurs d'indice d'abondance (IKA) dans la ZICGC 9 (A) et dans la ZICGC 2 (B).....	17
Figure 5 : Micro-zonage proposé.....	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Conflits d'intérêts entre les ULRs	10
Tableau 2 : Liste et quotas des espèces à considérer dans le cadre de la chasse de subsistance au travers du COVAREF BOUMBA-DJOMBI	19
Tableau 3 : Liste et quotas des espèces pouvant faire l'objet de la chasse sportive pendant la première année 1 d'exécution du PSG.....	20
Tableau 4 : Plan d'Opérations.....	29

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Convention de Mambélé.....	
Annexe 2: Récépissé légalisation le COVAREF BOUMBA-DJOMBI.....	
Annexe 3: Résultats des inventaires	
Annexe 4: Statut et règlement intérieur du COVAREF BOUMBA-DJOMBI.....	
Annexe 5: Plan de Travail Annuel pour l'année 1.....	

LISTE DES ABREVIATIONS

AG:	Assemblée Générale.
CEGES:	Cellule de Gestion.
CFE:	Compagnie Forestière de l'Est.
CGRF:	Comité de Gestion des Redevances Forestières.
CIBC:	Compagnie Industrielle des Bois du Cameroun.
COVAREF:	Comité de Valorisation des Ressources Fauniques.
DDEF:	Délégué Départemental de l'Environnement et des Forêts.
DPEF:	Délégué Provincial de l'Environnement et des Forêts.
FC:	Forêt Communautaire.
Francs CFA:	Francs de la Communauté Française Africaine.
GTZ/PGDRN:	Coopération Technique Allemande/Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles.
GTZ/PROFORNAT:	Coopération Technique Allemande/Projet de Conservation des Forêts Naturelles du Sud-Est Cameroun.
MINAGRI:	Ministère de l'Agriculture.
MINEDUC:	Ministère de l'Education Nationale.
MINEPIA:	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.
MINMEE:	Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie.
MINSANTE:	Ministère de la Santé Publique.
MINTOUR:	Ministère du Tourisme.
MST:	Maladies Sexuellement Transmissibles.
PN:	Parc National.
PNBB:	Parc National de Boumba bek.
PNDP:	Programme Nationale de Développement Participatif.
PNL:	Parc National de Lobéké.
PO:	Plan d'Opération.
PPTE:	Pays Pauvres Très Endettés.
PSG:	Plan Simple de Gestion.
PTA:	Plan de Travail Annuel.
SIDA:	Syndrome Immuno-Déficienciae Acquis.
UFA:	Unité Forestière d'Aménagement.
ULR:	Utilisateurs Locaux des Ressources.
UTO:	Unité Technique Opérationnelle.
WWF:	World Wide Fund.
ZAF:	Zone Agro-Forestière.
ZIC:	Zone d'Intérêt Cynégétique.
ZICGC:	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire.

RESUME EXECUTIF

Les ressources fauniques jouent un rôle important dans la vie quotidienne des communautés locales et pourraient devenir un point d'appui pour le développement régional si bien gérées. Mais sa gestion irrationnelle, due à une démographie galopante et l'augmentation des besoins vitaux, menace son potentiel.

Le présent Plan Simple de Gestion n'est autre chose qu'une étape dans le processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles dans le souci d'impliquer davantage les communautés autour des ZICGC 2 et 9.

Le processus suivi pour son élaboration se résume en cinq étapes dont les études socio-économiques, les inventaires fauniques, la présentation des résultats et discussions préliminaires sur les scénarii de gestion, l'élaboration du projet de Plan Simple de Gestion, et la restitution et consolidation à l'occasion d'ateliers de validation.

Les ZICGC 2 et 9 sont localisées à l'Extrême Sud-Est du Cameroun. Elles s'étendent entre les latitudes Nord de 2° 00' à 2° 32' et les longitudes Est de 15° 05' à 15° 40'. Elles couvrent une superficie estimée à 238 293 ha et est en partie superposée à l'UFA 10 013 et à la Forêt Communale de Moloundou. Le climat est de type équatorial avec quatre saisons, pour une pluviométrie d'environ 1500 mm/an et une température moyenne annuelle de 24°C. La végétation est considérée comme transitoire entre la forêt sempervirente du Dja et la forêt semi-décidue. Les inventaires fauniques ont révélé la présence de 28 et 27 espèces de mammifères respectivement, dont certaines sont d'un grand intérêt pour la conservation et recherchées par les chasseurs sportifs notamment l'éléphant, le gorille, le chimpanzé, le buffle, le bongo, le sitatunga, le pangolin géant, les céphalophes à bande dorsale noire et à dos jaune, le potamochère, ...

Le dernier recensement de la population riveraine aux ZICGC 2 et 9 effectué en 1997 et 1998, a révélé un effectif total d'environ 9254 personnes constituées des autochtones parmi lesquels on dénombre 45% de Baka et 55% de Bangando. Les villages riverains à ces ZICGC sont Mambélé, Yenga, Dioula, Mbatéka, Mbangoy, Banana, Moloundou et Malapa. Les principales activités économiques sont l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette et l'exploitation forestière.

Les ZICGC 2 et 9 sont gérées par le COVAREF BOUMBA-DJOMBI qui en constitue l'entité légale. Ce COVAREF est constitué d'une Assemblée Générale qui est l'instance suprême et qui comprend des membres de droit et des membres consultatifs, d'un Bureau du COVAREF qui est l'organe d'expression et d'exercice des prérogatives de contrôle sur la Cellule de Gestion et, d'une Cellule de Gestion qui exerce ses activités sous l'autorité du Bureau du COVAREF et qui est chargé de sa mise sur pied et de son fonctionnement et auquel il rend directement compte tout en assurant la gestion courante de la ZICGC et les retombées découlant de l'exploitation de cette dernière.

La gestion de la faune des ZICGC 2 et 9 est soumise à des contraintes qu'il convient de gérer prudemment pour la durabilité de la ressource. Ces contraintes se recrutent surtout parmi le braconnage, l'exploitation forestière, les conflits d'intérêts de diverses natures et l'ignorance des textes réglementaires. Mais aussi, ces zones offrent beaucoup d'opportunités dont des avantages d'ordre écologiques dus à la présence d'une ressource faunique abondante et diversifiée, d'ordre humains surtout marqués par la présence des communautés locales faiblement peuplées, motivées et organisées, d'ordre politiques avec une volonté politique réelle pour la valorisation des ressources naturelles observée à travers les projets et réseaux mis en place et une coopération internationale établie et, d'ordre infrastructurels liés à l'existence de pistes d'exploitation forestière qu'on peut utiliser dans le cadre des activités de chasse sportive professionnelle.

L'objectif global du présent PSG est de promouvoir une gestion durable des ressources fauniques des ZICGC 2 et 9 afin qu'elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales avec un focus sur la réduction de l'intensité du braconnage, l'éducation et la sensibilisation des communautés riveraines sur la réglementation en matière d'exploitation et des méthodes de gestion durable des ressources fauniques, la promotion des activités d'éco-développement afin d'améliorer les conditions de vie des communautés locales, et la valorisation des ressources fauniques de ces ZICGC.

Pour y parvenir, la stratégie d'aménagement proposée se définit en six points dont le micro-zonage, les activités et leurs justifications, le développement des infrastructures pour la conservation et l'éco-développement, la surveillance; la sensibilisation, la formation et l'éducation et les activités de recherche.

Le micro-zonage proposé renferme une zone à vocation de chasse de subsistance d'environ 1155 km², située de part et d'autre de la route allant à Moloundou sur une profondeur d'environ 5-12 km et, une zone à vocation de chasse sportive d'environ 1184 km² située en périphérie de la ZIC 38 pour la ZICGC 9 et couvrant les secteurs Est limitrophes au PNL pour la ZICGC 2.

La zone à vocation de chasse de subsistance se prête mieux aux activités telles que la chasse de subsistance à exécuter suivant un code de conduite à élaborer et la limiter aux espèces et quotas définis, l'agriculture qui pourrait se pratiquer de façon regroupée et ordonnée afin d'éloigner au maximum les prédateurs et assurer les besoins alimentaires des populations villageoises, et la foresterie communautaire qui pourrait y être développée au bénéfice des communautés locales.

La zone à vocation de chasse sportive se prête mieux aux activités telles que la chasse sportive professionnelle dont des espèces et quotas pour la première année d'exécution du présent PSG sont proposés, le tourisme de vision qui nécessite un investissement préalable pour la mise en place des infrastructures d'accueil et un effort de surveillance pour minimiser le braconnage et sécuriser la zone.

Aux deux micro-zones, il est prévu des activités telles que la capture, la chasse cinématographique, la photographie et les droits d'usage (cueillette, pêche artisanale, chasse de subsistance) qui peuvent s'y exercer suivant des règles strictes à définir au préalable.

Parlant du développement des infrastructures pour la conservation et l'éco-développement, il est prévu de mettre des plaques de signalisation pour matérialiser les limites des ZICGC, ZIC, PN, voire des zones avec des vocations différentes, de construire des infrastructures d'accueil pour valoriser le tourisme telles qu'un campement, un parcours touristique, un réseau de pistes, des miradors au niveau des baies et clairières, une case villageoise d'information à l'entrée du site et, de développer l'artisanat local sur la base des produits locaux comme une autre source de devises pour le COVAREF BOUMBA-DJOMBI et la région toute entière.

Il serait important de créer et de faire fonctionner au sein du COVAREF BOUMBA-DJOMBI, en collaboration avec l'autorité administrative territorialement compétente, des comités de vigilance villageois chargés de traquer les acteurs irréguliers. Des patrouilles mixtes y seront régulièrement organisées. Le COVAREF s'investira en priorité dans le décablage des ZICGC et dans la sensibilisation des communautés riveraines sur les avantages réels que pourrait procurer leur changement d'attitude vis-à-vis de la faune sauvage. Les barrières aux sorties et entrées des exploitations forestières seront aussi utilisées dans le cadre de la surveillance suivant les termes de la convention de Mambélé.

Dans le cadre de la sensibilisation, l'éducation et la formation, Le COVAREF BOUMBA-DJOMBI pourrait initier une revue semestrielle d'information, afficher des informations et posters dans chaque village sur un tableau fabriqué à cet effet, organiser des réunions de sensibilisation et d'éducation afin que les populations locales soient mieux loties sur les activités

du COVAREF et les méthodes de gestion durable de la ressource faunique, produire et distribuer des dépliants, comme moyens de communication et d'information. Des membres du COVAREF devront recevoir des formations diverses notamment sur techniques de surveillance et de pistages de braconniers, le guide touristique, la promotion externe du COVAREF et la recherche de financement.

La recherche devra être menée à la fois par les communautés locales sous forme de contribution à la collecte des données, d'interprétation simple et de rédaction de rapport de terrain et, par les institutions d'encadrement (WWF-SE, GTZ/PGDRN, MINEF/Yokadouma, ...) notamment sur la dynamique des populations de espèces animales clés, le suivi des prélèvements illégaux de la faune sauvage, le suivi de la chasse sportive, l'estimation du niveau de Prélèvement Durable Maximum (PDM) de la faune sauvage, la détermination des quotas d'abattage sur des bases scientifiques et sur la maîtrise des circuits de commercialisation de la viande brousse.

Parlant de l'amélioration des conditions de vie des populations locales, des activités sont identifiées dans le cadre de l'éducation, de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'hydraulique villageoise, du tourisme et de l'artisanat local.

La réalisation de ce PSG n'est possible que si des sources de financement sont connues et de l'argent sécurisé et disponible en temps opportun. Ces sources de financement seraient d'abord des fonds propres aux communautés locales tels que la rétrocession des taxes émanant de la chasse sportive (taxe d'abattage), de la location des ZICGC, à l'affermage des ZIC et ZICGC, aux retombées dues à la chasse traditionnelle (à organiser), et dans un future proche aux entrées dues au tourisme de vision dans les ZICGC 2 et 9 et provenant des ventes au niveau de la Case Villageoise d'Information. Il faut y ajouter des financement externes obtenus à la suite de la recherche de fonds sur la base de propositions de petits projets élaborés avec référence à la lutte contre la pauvreté; il est conseillé de regarder de prospecter au niveau de l'initiative PPTE, des fonds PNDP, au niveau de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, ...Et même des aides en provenance des institutions d'encadrements, des guides de chasses et d'exploitants forestiers, des communes ou ,même des tiers.

Un encadrement technique et financier préalable durant toute la durée de ce premier PSG par les institutions d'encadrement (WWF-SE, GTZ/PGDRN, MINEF/Yokadouma et Conservation des PNL et PNBB) est indispensable afin que ce «bébé ne voit le jour dans de bonnes conditions et n'assure ses premiers pas avec sérénité» pour le bien être des populations du COVAREF BOUMBA-DJOMBI.

Le présent PSG est élaboré pour une durée de cinq ans, au cours de laquelle le plan sera évalué, et à la fin de laquelle le plan sera révisé. Il est prévu un suivi un suivi quotidien des activités à mener par les institutions d'encadrement et, les communes en raison du fait que le plan cadre bien avec la stratégie de développement communal. Des évaluations internes surviendront à la fin de chaque année et en mis-parcours. En fin de cinquième année, le plan sera évalué par une équipe multidisciplinaire externe choisie par les institutions d'encadrement des communautés locales.

Le présent PSG, sous les recommandations, conseils et directives de la mission d'évaluation externe, sera révisé en tenant compte des nouvelles réalités sur le terrain qui s'imposent, pour une nouvelle période de cinq ans.

Il est prévu un Plan d'Opération pour la durée d'exécution du PSG et un Plan de Travail Annuel pour la première année de réalisation du plan. Le COVAREF se chargera de faire pareil pour les autres années.

INTRODUCTION

Les ressources fauniques constituent une source de protéines et de revenus financiers pour les populations locales. Elles jouent un rôle important dans la vie quotidienne des communautés locales et pourraient devenir un point d'appui pour le développement régional si bien gérées. Mais sa gestion irrationnelle, due à une démographie galopante et l'augmentation des besoins vitaux, menace son potentiel.

Il est désormais accepté que l'implication des populations locales dans la gestion des ressources fauniques est un passage obligé vers une gestion durable, surtout quand on manque de moyens matériels et financiers pour assurer la protection effective des zones de prédilection. Cette implication des populations est aussi reconnue par la loi camerounaise, en l'occurrence la loi 94/01 du 20 janvier 1994 relative aux forêts, la faune et la pêche, ainsi que son décret d'application de 1995.

C'est dans cet élan qu'il a fallu mettre sur pied un plan de zonage de l'UTO Sud-Est affectant l'espace forestier à divers usages notamment les Parcs Nationaux (PN), les Unités Forestières d'Aménagement (UFA), les Forêts Communautaires (FC), les Zones d'Intérêt Cynégétiques (ZIC) et les Zones d'Intérêt Cynégétiques à Gestion Communautaire (ZICGC)

En ce qui concerne les ZICGC, une stratégie de gestion et de conservation de la biodiversité a été mise sur pied et vise la définition des blocs de chasse et l'établissement des quotas d'abattage pour chaque territoire de chasse concerné, la promotion de la participation des communautés locales dans la gestion des zones de chasse affermées aux guides, l'appui à l'organisation de la chasse de subsistance au niveau des villages et le développement des plates-formes de collaboration avec les différents acteurs existant dans le site (Nzoo et *al.*, 2002).

Le présent Plan Simple de Gestion (PSG) n'est autre chose qu'une étape dans le processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles amorcée par le gouvernement camerounais dans le souci d'impliquer davantage les communautés autour des ZICGC 2 et 9 dans les activités de conservation et d'exploitation durable des ressources fauniques.

Le processus suivi pour son élaboration se résume en cinq étapes dont les études socio-économiques, les inventaires fauniques, la présentation des résultats et discussions préliminaires sur les scénarii de gestion, l'élaboration du projet de Plan Simple de Gestion, et la restitution et consolidation à l'occasion d'ateliers de validation.

Ce document qui a pour but de matérialiser dans le temps et dans l'espace, les utilisations que les communautés entendent faire de la zone à elles concédée par les pouvoirs publics et les mesures envisagées pour mieux sécuriser les ressources fauniques fragiles y existantes, se subdivise en cinq parties dont une description générale de la ZICGC, un cadre institutionnel et organisationnel, une stratégie d'aménagement, le mandat du présent Plan Simple de Gestion, le financement du Plan Simple de Gestion et un programme opérationnel.

CHAPITRE I: DESCRIPTION GENERALE

I.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

I.1.1. LOCALISATION ADMINISTRATIVE

Du point de vue administratif, les Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire N° 2 et 9 relèvent de l'Arrondissement de Moloundou, Département de la Boumba-et-Ngoko, Province de l'Est.

I.1.2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Les ZICGC 2 et 9 sont localisées à l'Extrême Sud-Est du Cameroun. Elles s'étendent entre les latitudes Nord de 2° 00' à 2° 32' et les longitudes Est de 15° 05' à 15° 40'. Elles sont limitées au (voir figure 1):

- Nord par les ZICGC 1 et 8;
- Est par la rivière Djombi, le PNL et la ZICGC 3;
- Sud par la rivière Ngoko qui fait frontière avec la république du Congo;
- Ouest par la rivière Boumba, la ZIC 38 superposée à l'UFA 10 015 et la ZICGC 10.

Les deux ZICGC sont séparées par la route nationale Yokadouma – Moloundou. Les ZICGC 2 et 9 couvrent respectivement des superficies estimées à 132.948 et 105.345 ha, pour un total de 238 293 ha.

Il est aussi à signaler qu'une grande partie de la ZICGC 2, notamment la partie Est, est superposée à l'UFA 10 013. Il en est de même de l'Ouest de la ZICGC 9 qui est superposée à la Forêt Communale de Moloundou.

I.2. CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES

I.2.1. CLIMAT

Le climat est de type équatorial, avec quatre saisons. Les précipitations s'étalent tout au long de l'année avec des pics en avril et octobre. La hauteur maximale des précipitations est d'environ 1500 mm/an. La grande saison des pluies se situe entre septembre et novembre alors que la petite va de mars à juin. La grande saison sèche dure de décembre à février et la petite de juillet à août. La température moyenne annuelle est de 24°C et l'humidité relative de l'air varie entre 60 et 90% (Ekobo, 1995; WCS, 1996).

I.2.2. HYDROGRAPHIE

La ZICGC 2 est arrosée par les cours d'eau Malapi, Mbambouessé, Lokou, Belissombo, Mbandjané et Samba'a dont la plupart se déversent dans la rivière Ngoko. Par contre, la Mbandjané, la Samba'a et la Malapa ou Malapi sont des affluents de la Loupondji (limite Nord de la ZICGC 2) qui se jette à son tour dans la rivière Boumba.

La ZICGC 9 est arrosée par les cours d'eau Loupondji, Mbandjané Loupé et Lopoka qui se jettent dans la rivière Boumba.

1.2.3. VEGETATION

La végétation ici est assimilée à celle décrite par Letouzey (1985) qui la considère comme transitoire entre la forêt sempervirente du Dja et la forêt semi-décidue. Les résultats de l'inventaire relative à la biodiversité végétale attestent la présence de 221 espèces ligneuses dans la région de Lobéké, assimilable à la végétation des ZICGC 2 et 9 (voir annexe 2). Ces végétaux appartiennent à 47 familles (WCS, 1996) avec des espèces commerciales telles que l'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*), l'Iroko (*Clorophora excelsa*), le Sappeli (*Antandopbragma cylindricus*)... etc

Aux alentours des habitations (environ 2 à 3 km au maximum), on rencontre de façon éparse, une végétation herbeuse, constituée des champs des cultures vivrières (arachide (*Arachis hypogea*), maïs (*Zea maïs*), macabo (*Xanthomonas spp*), manioc (*Manibot ultissima*) et de rentes (Cacaoyers (*Theobroma cacao*) d'une part et des jachères à Eupatoires (*Chromolaena odoratum*) d'autre part. Au delà de cette limite, se trouve la forêt secondaire d'essences exploitables, constituée principalement des Ayous (*Triplochiton scleroxylon*), des Sappeli (*Antandopbragma cylindricus*). Ici, le sous bois est par endroits, peuplé de maranthacées et d'Fromomum.

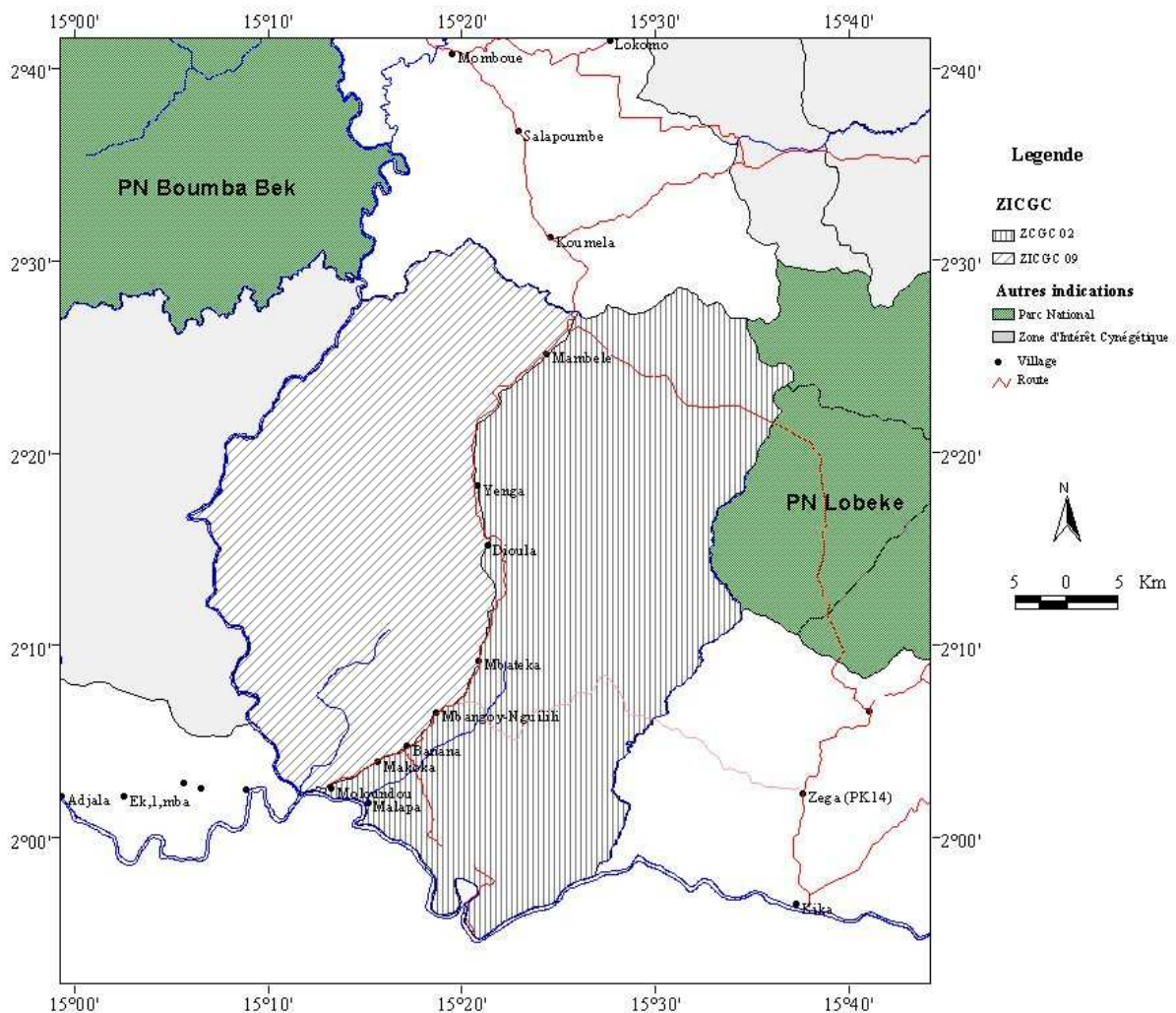


Figure 4. Présentation des ZICGC 2 et 9

I.2.4. FAUNE

Les résultats des inventaires fauniques réalisés dans les ZICGC 2 et 9 ont révélé la présence de 28 et 27 espèces de mammifères respectivement (Nzoooh et *al.*, 2002). Ces espèces (voir annexe 3) sont regroupées en trois classes:

- La classe des espèces à grand intérêt pour la conservation et dont certaines sont recherchées par les chasseurs sportifs. Il s'agit essentiellement des éléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), gorille (*Gorilla gorilla*), chimpanzé (*Pan troglodytes*), buffle (*Syncerus cafer nanus*), bongo (*Boocercus eurystros*), Sitatunga (*Tragelaphus spekei*), pangolin géant (*Manis gigantea*);
- La classe des moyens mammifères, régulièrement chassés par les villageois, et dont certains sont également recherchés par les chasseurs sportifs. Il s'agit des céphalophe bleu, de Peters, à bande dorsale noire, à dos jaune (*Cephalophus monticola*, *C. callipygus*, *C. dorsalis*, *C. silvicultor*), potamochère (*Potamochoerus porcus*), hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*) et les petits singes, ...etc;
- La classe des petits mammifères, en l'occurrence l'athérure (*Atherurus africanus*), pangolin à longue queue (*Manis tetradactyla*), antilope pygmée (*Neotragus batesi*), civette (*Viverra civetta*), aulacode (*Thryonomys swinderianus*), chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), nandinie (*Nandinia binotata*), rat de Gambie (*Cricetomys gambianus*), ...etc.

Il est à préciser que la barrière naturelle que constitue la rivière Boumba est à l'origine de la faible abondance et de la distribution parsemée des espèces rencontrées dans la ZICGC 9 (qui se trouve comme coupée du PNBB et de la ZIC 38) comparée à la ZICGC 2 qui est reliée au PNL.

I.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

I.3.1. STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE

Le dernier recensement de la population riveraine aux ZICGC 2 et 9 effectué en 1997 et 1998, a révélé un effectif total d'environ 9254 personnes constituées des autochtones parmi lesquels on dénombre 45% de Baka et 55% de Bangando. Cette population regorge en majorité des jeunes (60%) contre 40% d'adultes. (GTZ/PROFORNAT, 1999).

Les villages riverains à ces ZICGC sont Mambélé, Yenga, Dioula, Mbatéka, Nguilili, Makoka, Mbangoy, Banana, Moloundou, Moloundou-Rivière et Malapa.

I.3.2. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES DES POPULATIONS

De manière générale dans la région, l'occupation d'un espace donné confère à un individu le droit de propriété. Celle-ci se matérialise par les champs, les plantations ou les arbres fruitiers. Cette propriété est transmise de manière héréditaire par les ascendants aux descendants. En dehors de ces espaces individualisés, le reste du patrimoine forestier traditionnel est libre d'accès pour tous les autochtones.

Si l'accès au foncier chez les bantous se définit par l'occupation effective, chez les Baka au contraire, la notion de propriété foncière n'existe pas: l'espace forestier dans lequel ils ont toujours évolué appartient à tous, et chacun exploite les ressources selon ses besoins et ses capacités (Boukong, 2001).

Les principales activités économiques des populations identifiées autour des ZICGC 2 et 9 sont: l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette et l'exploitation forestière.

I.3.2.1. Agriculture

L'Agriculture est l'activité la plus importante pour les revenus des ménages tant chez les Baka que chez les Bantou. Elle se caractérise d'une part par la pratique de la polyculture vivrière au rayon de 2 à 3 km des villages dont les produits sont pour la plupart destinés à l'autoconsommation.

S'agissant des cultures de rente, leurs produits sont destinés à la commercialisation. Ces plantations sont pour la plupart de cas, créées le long des ouvertures occasionnées par l'exploitation forestière.

I.3.2.2. La chasse

La chasse est pratiquée toute l'année dans l'ensemble du territoire des ZICGC 2 et 9 avec des pics en août et septembre, correspondant à la période au cours de laquelle les élèves et étudiants sont en vacances scolaires. On distingue la chasse de subsistance avec une commercialisation de l'excédent des produits prélevés et une chasse commerciale illégale dont la production est en grande partie destinée aux marchés des sites industriels ou des villes (Moloundou, Kika, etc.).

De manière générale, au delà des protéines que les produits fauniques prélevés procurent aux populations, des trophées prélevés sur certaines dépouilles les servent également de décorations et de rites (*Jengi* chez les Baka).

Outre les élèves et étudiants ci-haut désignés, la chasse est également pratiquée par les autochtones (Baka, Bangando) et les allogènes installés tout autour des sites industriels d'exploitation forestière en quête d'emplois ou souvent renvoyés de ces sites industriels.

Les techniques de chasse les plus couramment rencontrées dans la zone sont la chasse aux armes à feu et le piégeage au câble d'acier. Les armes artisanales sont fabriquées localement. Les armes à canon lisse au même titre que celles à canon rayé sont présentes dans la zone. La chasse à l'arme à feu est donc complémentaire au piégeage car elle permet d'atteindre les primates et les grands mammifères à l'instar de l'éléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), pour leur approvisionnement, lorsque les pièges tendus par les populations ne sont plus productifs. Il convient de signaler que le piégeage est de loin préféré par les villageois à cause de son coût relativement bas.

I.3.2.3. La pêche et la cueillette.

Les poissons et les crevettes constituent l'essentiel des produits récoltés. Près de 60% de la production est vendue sur le marché local.

Une gamme variée de produits végétaux parmi lesquels la mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*) et les feuilles de «koko» (*Gnetum africana*) sont régulièrement intégrés au menu des populations locales. Les rotangs et les raphias fournissent l'essentiel de la matière nécessaire pour la construction et l'artisanat.

I.3.2.4. L'exploitation forestière

La superposition de l'UFA 10 013 sur une grande partie de la ZICGC 2 est à l'origine d'une exploitation forestière florissante à la fois pour la Compagnie Forestière de l'Est (CFE) du groupe Dabadji qui y récolte des essences telles l'Ayous, l'Iroko, le Sappeli, le Fraké, ...

Cette activité est considérée comme le vivier de la région car fournissant des emplois pour les populations riveraines, les produits pour l'usage domestique local (bois de construction, de chauffage, ...) et, offrant un cadre de vie meilleur dans la zone avec la mise en place des infrastructures sanitaires et routières.

Cette activité entraîne aussi l'afflux des populations, surtout étrangères, vers les sites industrielles et est à l'origine du développement de petites activités économiques (restaurants, marchés).

Les populations riveraines en tirent d'autres bénéfices, notamment la rétrocession des taxes y afférents, sans compter les nombreuses aides matérielles et financières.

CHAPITRE II: LE CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

II.1. CADRE JURIDIQUE DU COVAREF

Les ZICGC 2 et 9 ont été créées dans le souci de:

- promouvoir la gestion communautaire de la faune sauvage;
- intégrer les communautés locales des villages Mambélé, Yenga, Dioula, Mbatéka, Nguilili, Makoka, Mbangoy, Banana, Moloundou, Moloundou-Rivière et Malapa au partage des retombées de la chasse sportive;
- promouvoir un aménagement intégré des Parcs Nationaux de Lobéké, de Boumba bek et de leurs zones périphériques;
- sécuriser les droits d'usage de ces communautés vis-à-vis des utilisateurs externes.

La concession légale des ZICGC 2 et 9 aux communautés riveraines passe nécessairement par le respect des étapes suivantes:

- La constitution d'une entité légale;
- L'élaboration par la communauté concernée d'un Plan Simple de Gestion avec l'assistance de l'administration locale de la faune ou toute personne morale ou physique commise par cette administration;
- La signature d'une Convention de gestion entre les communautés riveraines et l'Etat.

Le COVAREF BOUMBA-DJOMBI, structure de gestion des ZICGC 2 et 9, constitue l'entité légale conférée à cette zone de chasse communautaire. Il convient de signaler que les ZICGC peuvent être créées tant dans les domaines permanent que non permanent et, par rapport aux Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) qui n'existent que dans le domaine forestier permanent parfois assises sur une même superficie que les Unités Forestières d'Aménagement (UFA). Les ZICGC sont situées à côté des villages contrairement aux ZIC qui sont éloignées des villages et attribuées aux guides de chasse professionnels.

II.2. PRESENTATION DU COVAREF

Le COVAREF BOUMBA-DJOMBI, comme structure de gestion des ZICGC 2 et 9, est constitué d'une Assemblée Générale (AG), d'un Bureau du COVAREF et d'une Cellule de Gestion (CEGES) (voir annexe 7).

II.2.1. ASSEMBLEE GENERALE

C'est l'instance suprême du COVAREF qui comprend les **membres de droits** que sont (voir annexe 7):

- les chefs traditionnels;

- les élus locaux (les Conseillers municipaux et régionaux, les Députés à l'Assemblée Nationale, le Maire de la région concernée, les Sénateurs, les membres du Conseil Economique et Social);
- et les délégués désignés par les communautés villageoises pour un mandat de deux ans renouvelable

A ces derniers, il convient d'élargir l'AG aux **membres consultatifs**, choisis par le bureau du COVAREF selon leurs compétences. Ces membres n'ont le droit de vote mais ont pour rôle d'animer, de donner des conseils et d'orienter les débats lors des tenues de l'AG.

A ce titre, on peut y inclure:

- Les administrations techniques du Département de la Boumba et Ngoko;
- les opérateurs économiques (exploitants forestiers, guides de chasse, ...);
- les ONGs (WWF-SE, GTZ/PGDRN, ...).

L'AG se réunit en session ordinaire une fois par an sur convocation du Président du bureau COVAREF ou des 2/3 de ses membres. Toutefois, l'AG peut se réunir en session extraordinaire suivant la nécessité.

II.2.2. BUREAU DU COVAREF

C'est l'organe d'expression et d'exercice des prérogatives de contrôle sur la CEGES conformément aux décisions prises en AG, et d'arbitrage des conflits relatifs aux activités du COVAREF.

Il comprend (voir annexe 7):

- Un Président;
- Un Vice-Président;
- Un Rapporteur
- Et trois Commissaires aux Comptes.

Il convient de préciser que les membres du Bureau du COVAREF sont élus en AG par scrutin uninominal pour un mandat de deux ans renouvelable.

Le Bureau du COVAREF se réunit une fois par semestre pour faire le point avec la CEGES. Il organise et participe aux réunions de l'AG au cours de laquelle il rend compte de l'évolution des activités du COVAREF.

II.2.3. CELLULE DE GESTION

La CEGES exerce ses activités sous l'autorité du Bureau du COVAREF, qui est chargé de sa mise sur pied et de son fonctionnement et auquel il rend directement compte. Elle assure la gestion courante de la ZICGC et les retombées découlant de l'exploitation de cette dernière.

Les membres de la CEGES sont choisis par le Bureau de l'AG, suivant les compétences de chacun aux postes en vue, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Les membres de la CEGES peuvent être toute personne physique ou morale, faisant ou ne faisant pas partie de l'AG, mais reconnue pour ses capacités à assumer efficacement le poste à lui confier.

La CEGES est composé de (voir annexe 7):

- Un Président;
- Un Vice-Président;
- Un Trésorier ;
- Un Chef d'Unité Financière ;
- Un Chef d'Unité Technique;
- Un Chef d'Unité de Coopération et de Communication.

La CEGES se réunit une fois par trimestre sur convocation de son Président.

II..3. ROLE DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET DU MINEF.

Le COVAREF BOUMBA-DJOMBI est placé sous la tutelle de l'administration en vertu des dispositions de l'Arrêté conjoint n° 122/MINEF/MINAT du 29 avril 1998, fixant les modalités d'emploi des revenus provenant de l'exploitation forestière et destinés aux communautés villageoises riveraines, notamment en ses articles 5 et 9.

L'autorité administrative territorialement compétente veille à la gestion des ressources financières mises à la disposition du COVAREF, de même que les deniers publics, sans toutefois s'y mêler et possède un droit de vote.

Les Conservateurs des PN de Lobéké et de Boumba bek, de même que les Chefs de Postes Forestiers et de Chasses voisins, ont un droit de regard sur les activités en périphérie de ces aires protégées de première catégorie. Ils prodiguent des conseils au COVAREF, orientent les activités de gestion durable de la faune afin qu'elle cadre avec la réglementation en vigueur, donnent en temps opportun un appui à la surveillance des ZICGC 2 et 9.

Il est à noter que les comités de gestion des PNL et PNBB auront entre autre la charge de valider les Plans de Travail Annuels (PTA) et les Plans d'Opérations (PO) du COVAREF avant leur exécution.

La DDEF/Boumba et Ngoko et les partenaires tels que le WWF-SE, la GTZ/PGDRN, ... assurent l'Assistance Technique (appui à l'élaboration des Plans Simples de Gestion, appui à la surveillance, participation aux réunions de l'AG en tant que membres consultatifs, appui à l'exécution des activités d'éco-développement, etc).

La DPEF/Est en assure la supervision générale.

CHAPITRE III: CONTRAINTES ET OPPORTUNITES DE GESTION

III.1. CONTRAINTES

La gestion de la faune des ZICGC 2 et 9 est soumise à des contraintes qu'il convient de gérer prudemment pour la durabilité de la ressource. Ces contraintes se recrutent surtout parmi le braconnage, l'exploitation forestière, les conflits d'intérêts de diverses natures et l'ignorance des textes réglementaires.

III.1.1. BRACONNAGE

C'est une chasse ou pêche illégale pratiquée soit en période fermeture, soit avec des engins prohibés, soit sans permis de chasse ou de pêche, soit en des endroits protégés, soit en prélevant une quantité non acceptable du gibier.

En effet, les armes et techniques utilisées dans la zone n'obéissent à aucune norme légale encore moins les espèces animales prélevées ne subissent aucun tamis; les jeunes, les adultes, les femelles ou les mâles sont abattus sans aucune distinction d'âge, de sexe ou de période appropriée. En plus, les droits d'usage reconnus aux communautés riveraines sont à tort ou à raison, confondus à la chasse commerciale.

Les armes artisanales (fabriquées localement), modernes (à canon lisse et à canon rayé) détenues illégalement, sont présentes dans la zone. Le piégeage au câble d'acier est la technique de chasse la plus utilisée. Il est pratiqué, aussi bien que la chasse aux armes à feu, tout au long de l'année avec des pics observés en juillet et août. Le braconnage est pratiqué tant par les locaux que par les allogènes. Toutefois, les observations menées dans la zone ont prouvé que le braconnage était plus perpétré par les allogènes que par les locaux.

Les céphalophes sont les espèces les plus abattues, suivies des primates et des éléphants.

Par rapport au braconnage intense, il se pratique autour du secteur de Djombi en périphérie du PNL pour la ZICGC 2 et, le long de la rivière Boumba qui constitue la limite Est du PNBB et de la ZIC 38 pour la ZICGC 9.

III.1.2. EXPLOITATION FORESTIERE

Les ZICGC 2 et 9 sont assises sur d'anciens sites d'exploitation forestière. En plus, la ZICGC 9 chevauche un même territoire avec la Forêt Communale de Moloundou. Ceci a occasionné l'ouverture des pistes facilitant l'évacuation des grumes vers les sites industriels. Ces pistes sont généralement les axes hémorragiques où circulent de nuit comme de jour les braconniers. Elles permettent également l'installation anarchique des agriculteurs dans les ZICGC. A titre d'exemples, on cite les axes suivants:

- Djombi-Nguilili;
- Mambélé-Djombi;
- Mokounounou- Banana.

III.1.3. CONFLITS D'INTERET ENTRE GESTION FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE

D'une manière générale, les populations ont accepté formellement à travers la Convention de Mambélé (voir annexe 1), de faire des produits forestiers ligneux et non ligneux de leur ZICGC, des biens d'ordre communautaires. Mais dans la pratique, il apparaît que l'application des dispositions de la convention sus-citée reste encore pour la plupart théorique. En effet, les opérations de lutte anti-braconnage menées dans et autour des ZICGC ont permis de dénombrier quelques membres du COVAREF qui opèrent pour leur propre profit ou pour celui de leur famille au mépris de l'ensemble de la communauté. Ceci traduit une faible tradition de gestion communautaire des ressources forestières observée dans l'ensemble du site.

Par ailleurs, les insuffisances en matière de gestion des biens de la communauté, relevées chez certains responsables de COVAREF, engendrent souvent des conflits entre les populations.

III.1.4. CONFLITS D'INTERET ENTRE ACTEURS REGULIERS ET IRREGULIERS

Les ZICGC 2 et 9, de part leur situation à cheval sur les domaines permanent et non permanent, se prête aux diverses utilisations relatives à ces domaines (création des plantations, chasse de subsistance, cueillette, chasse sportive, etc...). Elles font donc l'objet d'une extrême convoitise de la part de nombreux Utilisateurs Locaux de Ressources (ULR) qu'on peut classer en acteurs réguliers et en acteurs irréguliers.

Les acteurs réguliers sont ceux qui se conforment souvent à la réglementation en vigueur. Les acteurs irréguliers sont ceux qui cherchent à éviter ou contourner la réglementation en vigueur tout en évitant les agents du MINEF et les comités de vigilance villageoise. Pour la plupart du temps, ils n'ont pas de terroir défini pour leurs activités et cherchent à s'enrichir au plus vite au détriment de l'Etat et des communautés locales en détruisant et gaspillant les ressources fauniques.

Les intérêts divergents de ces deux catégories d'ULR sont consignés dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Conflits d'intérêts entre les ULRs

Désignation	Intérêts
<i>Acteurs réguliers</i>	
Communautés villageoises	Obtenir régulièrement de la protéine animale pour la consommation domestique.
Guides de chasse	Avoir une zone de chasse calme et giboyeuse pour satisfaire les clients afin de réaliser les bénéfices.
Chasseurs isolés	Obtenir le plus rapidement possible les trophées pour sa satisfaction personnelle.
Collecteurs des dépouilles d'animaux sauvages	Collecter les dépouilles animales afin de réaliser leur bénéfice avant la date d'expiration du permis de collecte.
Captureurs d'animaux sauvages	Capter le plus d'animaux possibles avant l'expiration de leur permis de capture.
Administration de la faune	Faire respecter la loi par la mise en œuvre de la nouvelle politique du gouvernement en la matière.
<i>Acteurs irréguliers</i>	
Captureurs d'animaux sauvages	Capter les espèces sans permis de capture
Braconniers	Obtenir les trophées par tous les moyens pour réaliser les bénéfices tout en échappant à l'Administration de la faune.

Communautés villageoises	Exercer leurs droits d'usage en violant la réglementation en vigueur (non respect des saisons, chasse des animaux interdits, ...)
Collecteurs des dépouilles d'animaux sauvages	Collecter les dépouilles sans autorisation préalable, ou après expiration du permis de collecte.

III.1.5. IGNORANCE DES TEXTES REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES

Le niveau d'instruction de la majorité de la population riveraine encore relativement bas. On y trouve une minorité dans la population locale dont le niveau académique dépasse rarement celui du primaire.

L'inaccessibilité régulière et facile des textes réglementaires relatifs à la conservation des ressources fauniques ajoutée aux interprétations inopportunes de ces derniers par certains individus sont également des facteurs limitant qui contribueraient davantage à leur ignorance.

III.1.6. IMPACTS HUMAINS SUR LA FAUNE ET LES AIRES PROTEGEES

La logique suivie par l'administration forestière par rapport au plan de zonage existant, est de faire des parcs nationaux qui s'y trouvent, des réservoirs de gibier pour la zone périphérique couverte en majorité par les ZICGC et ZIC superposées aux UFA. Cependant, pour certaines personnes qui tardent encore ou refusent même de mettre en application cette théorie, les PNL et PNBB restent encore des champs de ravitaillement où il faut abattre de façon illicite et irrationnelle les animaux, même les espèces intégralement protégées très souvent pour des raisons commerciales.

Par ailleurs, la présence des sociétés d'exploitation forestières à l'instar de la SAB, la SEBC et de la SEFAC dans la zone favorise l'immigration des populations en quête d'emploi. La croissance démographique résultant de cette immigration a créé une demande en viande qui est à l'origine d'une intensification de la chasse commerciale. En effet, les voies d'accès ouvertes par les sociétés forestières favorisent souvent le déplacement de nombreux braconniers détenant pour la plupart les armes illégales.

III.2. OPPORTUNITES

Il n'y a pas que des contraintes dans la gestion des ressources fauniques des ZICGC gérées par le COVAREF BOUMBA-DJOMBI. Ces zones offrent aussi beaucoup d'opportunités en première desquelles on peut citer des avantages d'ordre écologiques, humains, politiques et infrastructurels.

III.2.1. OPPORTUNITES ECOLOGIQUES

Parmi ces opportunités, on peut inclure la présence de:

- une ressource faunique abondante et diversifiée;
- une zone autour de la rivière Djombi dans la ZICGC 2 et le long de la rivière Boumba dans la ZICGC 9, avec des ressources fauniques non encore dégradées;
- un grand massif de 238 293 ha, accordant une large possibilité aux populations de se procurer des produits forestiers.

III.2.2. OPPORTUNITES HUMAINES

Aux avantages écologiques sus-cités, on peut inclure:

- la présence des communautés locales motivées et organisées autour d'un COVAREF légalisé;
- une faible densité de la population humaine (2 habitants au km²) qui rassure encore et donne beaucoup d'optimisme aux gestionnaires des ressources fauniques pour la pratique ce type d'activité;

III.2.3. OPPORTUNITES POLITIQUES

Il faut aussi ajouter:

- une volonté politique pour la valorisation des ressources naturelles biologiques, observée à travers:
 - les projets et réseaux mis en place;
 - le potentiel de partenariat entre différents acteurs;
 - une coopération internationale établie (donateurs intéressés);
 - les conventions opérationnelles;
 - l'existence d'un cadre légal en l'occurrence le nouveau code forestier qui accorde une place importante à la gestion communautaire des ressources naturelles;

III.2.4. OPPORTUNITES INFRASTRUCTURELLES

Il s'agit de:

- L'existence des vieilles pistes d'exploitation forestière, et même de nouvelles pistes dues à l'exploitation par la CFE et la Commune de Moloundou, qu'on peut encore utiliser dans le cadre des activités de chasse sportive professionnelle.

CHAPITRE IV: STRATEGIE D'AMENAGEMENT

IV.1. DEFINITION DES OBJECTIFS

IV.1.1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global du présent PSG est de promouvoir une gestion durable des ressources fauniques des ZICGC 2 et 9 afin qu'elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

IV.1.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Spécifiquement, ce PSG prévoit de:

- Réduire l'intensité du braconnage sur toutes ses formes dans les ZICGC 2 et 9;
- Eduquer et sensibiliser les communautés riveraines sur la réglementation en matière d'exploitation et des méthodes de gestion durable des ressources fauniques;
- Promouvoir les activités d'éco-développement afin d'améliorer les conditions de vie des communautés locales;
- Valoriser les ressources fauniques de ces ZICGC.

Pour y parvenir, la stratégie d'aménagement ci-après proposée se définit en six points que sont:

- le micro-zonage;
- les activités et les justifications;
- le développement des infrastructures pour la conservation et l'éco-développement;
- la surveillance;
- la sensibilisation, la formation et l'éducation;
- les activités de recherche.

IV.2. MICRO-ZONAGE

Le micro-zonage est une opération qui consiste à regrouper dans chaque parcelle, les activités suivant leurs vocations dans le but de mieux organiser l'utilisation des ressources existantes par les populations riveraines concernées. Le découpage ci-dessous proposé a été effectué à la suite d'opérations d'inventaires fauniques réalisées sur l'ensemble des ZICGC 2 et 9 (Nzoo et *al.*, 2002).

Cette étude nous a permis non seulement d'identifier les activités anthropiques, les espèces animales, mais également d'exposer leur distribution dans l'espace des ZICGC 2 et 9. Il en ressort essentiellement que:

- La richesse faunique de la ZICGC 2, en l'occurrence les espèces clés comme l'éléphant, le buffle, le bongo, le sitatunga se trouve concentrée dans les secteurs Sud-Est et Nord-Est qui sont directement limitrophes au PNL et à la ZICGC 3. Celle de la ZICGC 9 dominée par le l'éléphant, le buffle, le bongo, le sitatunga, le chimpanzé et le gorille se trouve concentrée dans le secteur Ouest qui est directement limitrophe à la ZIC 38 (voir figure 2);
- La chasse se pratique sur toute l'étendue des deux ZICGC, mais beaucoup plus le long de la route Mambélé – Moloundou sur des profondeurs atteignant rarement 10 km et au Nord –Est de la ZIC 2, en bordure du PNL (figure 3)

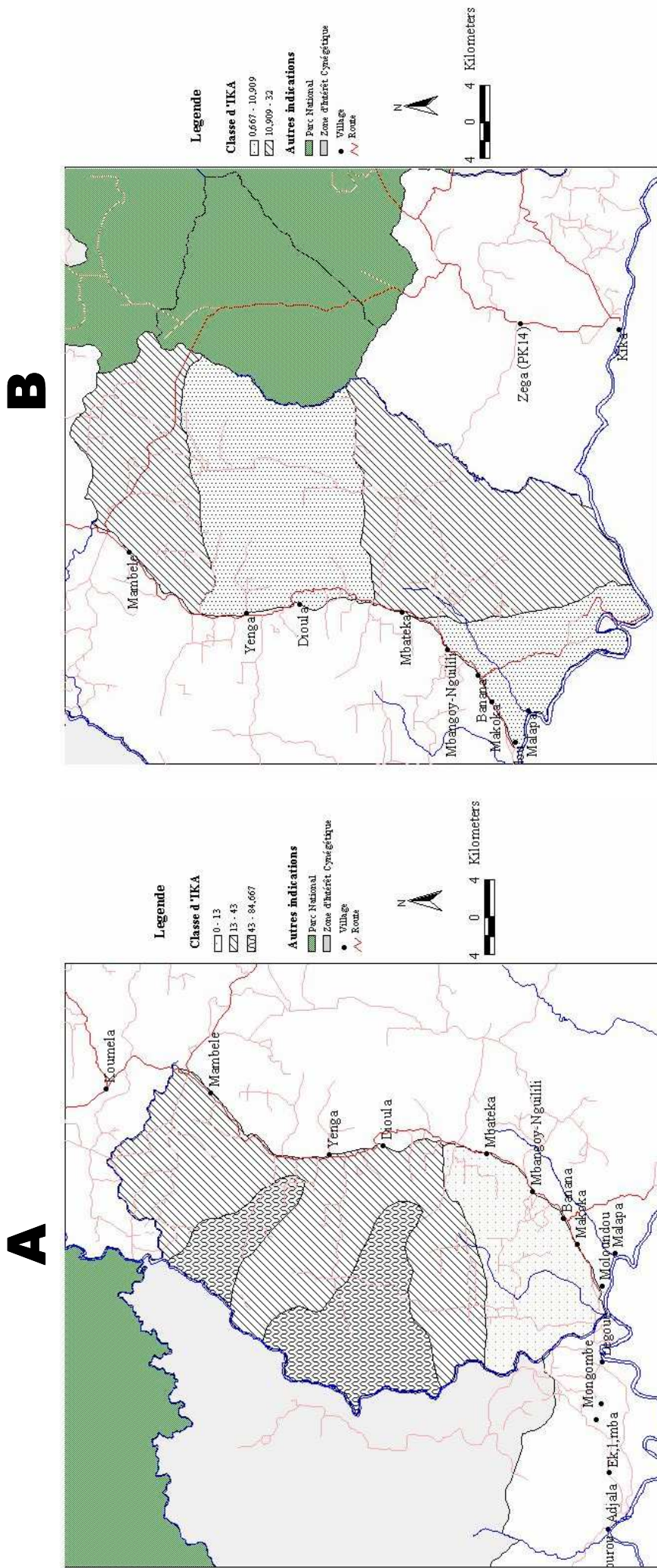


Figure 5 : Zone de concentration de la faune suivant les valeurs d'indice d'abondance (IKA) dans la ZICCC 9 (A) et dans la ZICCC 2 (B)

- Les activités agricoles sont concentrées de part et d'autre de la route Mambélé - Moloundou sur des profondeurs dépassant rarement les 4 km (figure 4);
- Les autres activités telles que la pêche, la cueillette (fruits sauvages et plantes médicinales) et le ramassage du bois de chauffage se pratiquent de façon anarchique dans toutes les deux ZICGC selon les besoins et la disponibilité des ressources et, en fonction des saisons.

Au vue des informations de base qui précèdent nous proposons la délimitation suivante:

- ☞ La zone à vocation de chasse de subsistance, assise pour la grande partie sur la Zone Agro-Forestière (ZAF), couvre une superficie d'environ 1155 km² (dont 696 pour la ZICGC 2 et 459 pour la ZICGC 9) et représente les parties situées de part et d'autre de la route allant à Moloundou, sur une profondeur de 5 à 12 km;
- ☞ La zone à vocation de chasse sportive, assise en partie sur l'UFA 10 013 et directement limitrophe au PNL, couvre les secteurs Est de la ZICGC 2, pour environ 589 km² de superficie. En ce qui concerne la ZICGC 9, cette zone est entièrement assise sur la ZAF et l'aire de la Forêt Communale de Moloundou, jusqu'en périphérie de la ZIC 38, pour une superficie d'environ 595 km².

La figure 5 illustre les différentes micro-zones proposées.

IV.3. ACTIVITES ET JUSTIFICATIONS

IV.3.1. ZONE A VOCATION DE CHASSE DE SUBSISTANCE

Cette zone se prête mieux aux activités ci-après définies:

IV.3.1.1. Chasse de subsistance

L'art 2, alinéa 20 du décret n°95/466/PM stipule que la chasse de subsistance/traditionnelle doit se faire au moyen d'outils confectionnés à partir des matériaux d'origine végétale. En utilisant le vocable «chasse de subsistance», la loi prévoit davantage la satisfaction des besoins alimentaires à l'échelle de la famille. Au sujet des espèces susceptibles d'être capturées, on y retrouve certains animaux de la classe C, des petits reptiles, des rongeurs et certains oiseaux.

De ce qui précède, cette zone pourrait être favorable à la chasse de subsistance au vue de sa superficie importante (au moins quatre fois égale à celle fixée par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994, portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche, dans le cadre des activités de foresterie communautaire) et de sa disponibilité en ressources fauniques, surtout les espèces de la classe C.

Il faut noter qu'en réalité, cette activité se déroule surtout au moyen des pièges à câble métallique prohibés par la réglementation en raison des dégâts causés sur la faune, en toute saison et sur toute l'étendue des deux ZICGC. Elle est complétée par la chasse des primates et gros oiseaux au moyens des armes à canon rayé ou lisse. Le produit de cette activité est surtout destiné à la consommation des ménages, mais de plus en plus est vendu sur les marchés locaux lorsque les quantités sont importantes car difficiles à conserver.

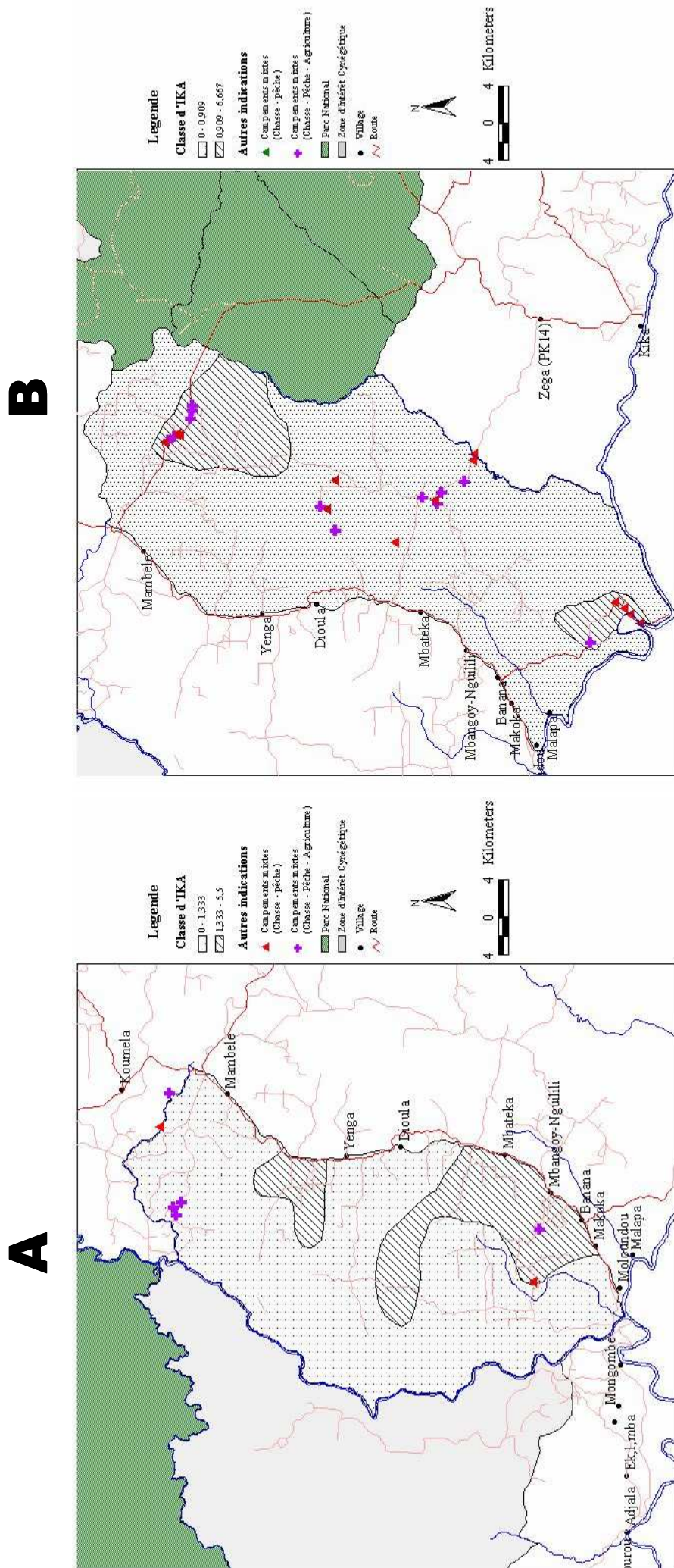


Figure 6 : Zone de concentration de la chasse suivant les valeurs d'indice d'abondance (IKA) dans la ZICGC 9 (A) et dans la ZICGC 2 (B)

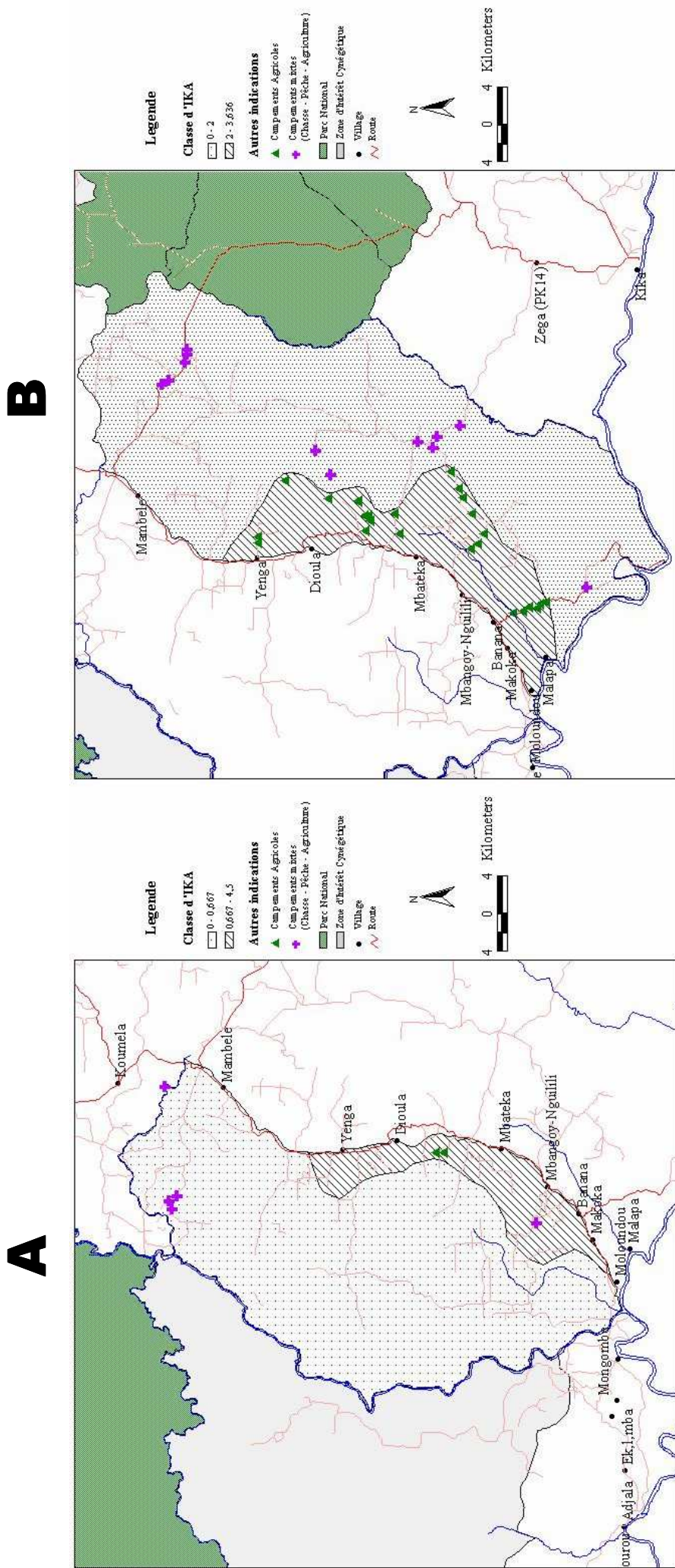


Figure 7 : Zone de concentration agricole suivant les valeurs d'indice d'abondance (IKA) dans la ZICGC9 (A) et dans la ZICGC2 (B)

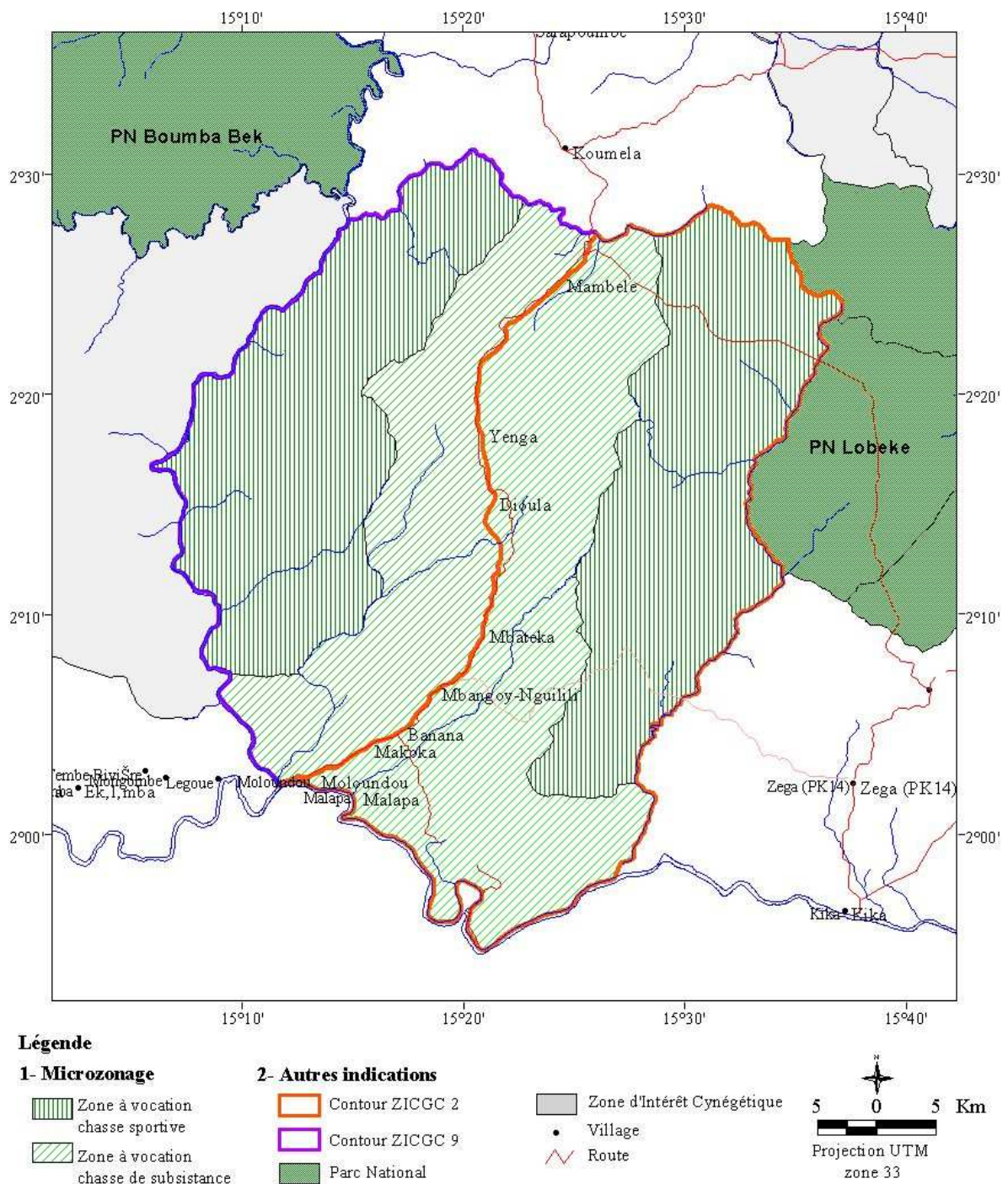


Figure 8 : Micro-zonage proposé.

Dans le cadre de l'exécution du présent PSG, un code de conduite pour l'exécution de la chasse de subsistance mérite d'être élaboré et mis en application pour une gestion durable des ressources fauniques des ZICGC 2 et 9.

Cependant, il est conseillé de limiter les effectifs de la chasse de subsistance aux espèces communes, non prohibées par la loi, suivant les quotas contenus dans le tableau 2 ci-après:

Tableau 2 : Liste et quotas des espèces à considérer dans le cadre de la chasse de subsistance au travers du COVAREF BOUMBA-DJOMBI

Espèces	Quotas pour le COVAREF SALOKOMO
Céphalophe bleu	150
Céphalophe rouge	200
Petit mammifères (Atherure, Rat de Gambie, ...)	200
Petits singes (<i>Cercocebus albigena</i> , <i>C. galerius</i> , <i>Cercopithecus cephus</i> , <i>C. nictitans</i>)	50

Il est à préciser que les autres petits singes tels le *Cercopithecus pogonias* et le *Colobus guereza* sont formellement interdits à la chasse de subsistance. Il en est de même des grands primates comme le gorille et le chimpanzé, ainsi que du Céphalophe à dos jaune.

IV.3.1.2. Agriculture

Cette zone est sujette à beaucoup de pressions anthropiques de part la proximité des villages.. L'agriculture ici se caractérise par son caractère itinérant, appelant régulièrement au besoin de nouveaux espaces fertiles. C'est ainsi que de vastes superficies perdent leur végétation naturelle pour laisser place aux terres nues, infertiles, rapidement lessivées et érodées et non productives. Quand ces terres renferment des cultures vivrières, elles sont régulièrement détruites par la faune sauvage en raison de leur éloignement et leur caractère dispersé.

Cette activité pourrait se pratiquer de façon regroupée et ordonnée afin d'éloigner au maximum les prédateurs et assurer les besoins alimentaires des populations villageoises.

IV.3.1.3. Foresterie communautaire

La foresterie communautaire est réalisée dans l'espace confié au COVAREF BOUMBA-DJOMBI au bénéfice des communautés locales.

IV.3.2. ZONE A VOCATION DE CHASSE SPORTIVE

Iv.3.2.1. Chasse sportive professionnelle

De part son rapprochement des PNL, de PNBB et de la ZIC 38, la zone à vocation de chasse sportive bénéficie régulièrement de la présence et du passage de certaines espèces de mammifères telles que l'éléphant, le bongo, le buffle, le sitatunga ... recherchées par les chasseurs sportifs pour leurs trophées moyennant le paiement des taxes y afférents.

Le tableau 3 liste les espèces de la faune sauvage qui peuvent faire l'objet de la chasse sportive dans les ZICGC 2 et 9 et donne leur quota respectif pour la première année d'exécution du présent PSG. Il faut signaler que ces quotas sont énoncés sur la base des résultats des travaux d'inventaires fauniques dans ces ZICGC (Nzooth et *al.*, 2002), et des inventaires fauniques et du

suivi de la fréquentation des clairières dans et autour du PNL par les grands mammifères de 1999 à 2003 (Nzoo, 2003), en attendant des études complémentaires.

Tableau 3 : Liste et quotas des espèces pouvant faire l'objet de la chasse sportive pendant la première année 1 d'exécution du PSG

Espèces	Quota ZICGC 2	Quota ZICGC 9
Eléphant	02	01
Céphalophe à dos jaune	02	01
Buffle	02	02
Bongo	03	02
Sitatunga	03	04
Céphalophe rouge	15	15
Céphalophe blue	10	10
Potamochère/Hylochère	01	03

En fin de première année, une auto-évaluation de l'activité cynégétique sera faite afin de juger de son succès et d'étudier la possibilité d'augmenter ou de diminuer les quotas proposés.

IV.3.2.2. Tourisme de vision

Compte tenu de la richesse faunique de cette zone, et surtout de la présence des espèces phares importantes pour la conservation comme l'éléphant, le bongo, le buffle, le sitatunga, assez facile d'observation au vue de leur Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) relativement acceptable, cette zone se prête mieux au tourisme de vision.

Pour rendre viable cette activité, un investissement préalable s'impose pour la mise en place des infrastructures d'accueil, et un effort de surveillance devrait être fait pour minimiser le braconnage et sécuriser la zone.

IV.3.3. ACTIVITES COMMUNES AUX DEUX MICRO-ZONES

Les activités telles la capture, la chasse cinématographique, la photographie et les droits d'usage (cueillette, pêche artisanale, chasse de subsistance) peuvent s'exercer aussi bien dans la zone à zone à vocation de chasse de subsistance que dans celle à vocation de chasse sportive suivant des règles strictes à définir au préalable. Dans la dernière, une interdiction formelle d'exercice en période d'ouverture de chasse sportive mérite d'être soulignée afin d'éviter des accidents.

IV.4. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES POUR LA CONSERVATION ET L'ECO-DEVELOPPEMENT

IV.4.1. PLAQUES DE SIGNALISATION

Dans le souci de réduire au maximum les conflits éventuels liés aux violations des limites entre les ZICGC 2 et 9 et les autres ZICGC voisines, de même qu'avec les ZIC 38 et le PNL, des plaques de signalisation et de matérialisation devront être implantées sur les frontières entre ces différentes zones de chasse. Pour le cas des limites non naturelles, elles seront matérialisées à l'aide de la peinture jaune, badigeonnée sur les arbres.

Il est aussi important que les différents acteurs visualisent le micro-zonage sur le terrain. La matérialisation des limites devient nécessaire afin de mettre en exergue la différence dans la gestion des zones à vocation de chasse sportive et celles à vocation de chasse de subsistance surtout en période d'ouverture de la chasse sportive.

IV.4.2. INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

Afin de valoriser le potentiel touristique des ZICGC 2 et 9, il est urgent de:

- Construire et équiper un campement avec principalement le matériel local dans la zone gérée par le COVAREF BOUMBA-DJOMBI, pour l'accueil et les nuitées des touristes ;
- Initier et matérialiser un parcours touristique, à accomplir en trois à cinq jours de marche, qui passerait par tous les endroits important des deux ZICGC, en l'occurrence les zones d'observation fréquentes des espèces phares comme le bongo, l'éléphant, le buffles, le sitatunga, le gorille et le chimpanzé ;
- Mettre en place un réseau de pistes, par l'entretien régulier de nouvelles et anciennes pistes d'exploitation forestière, pour l'exploitation de la chasse sportive et du tourisme de vision ;
- Construire des miradors à des endroits stratégiques d'observation de la faune, notamment les baies et clairières ;
- Construire une case villageoise d'information à l'entrée du site où les publications et rapports des travaux effectués, les check-lists des plantes, des oiseaux et des animaux sauvages recensés sur le site, les cartes et tout autre information utile seront stockés pour consultation et vendu le cas échéant. Il en est de même des produits de l'artisanat local et des rafraîchissements qui y seront exposés et vendus à la demande du touriste. C'est à partir d'ici aussi que les touristes se feront accompagner des guides villageois moyennant le paiement des frais y afférents.

IV.4.3. ARTISANAT LOCAL

Il est important de développer l'artisanat local sur la base des produits locaux afin de valoriser les ressources naturelles de récupération. Les sculptures et masques en bois, bambous et métalliques, les animaux momifiés, les produits de la broderie et de la couture locale, les jouets en feront quelques produits d'exposition. Ceci stimulerait le tourisme qui apporterait de nouvelles devises dans la région et serait une source de financement pour le COVAREF BOUMBA-DJOMBI.

IV.5. SURVEILLANCE

Il serait important de créer et de faire fonctionner au sein du COVAREF BOUMBA-DJOMBI, en collaboration avec l'autorité administrative territorialement compétente, des comités de vigilance villageois chargés de traquer les acteurs irréguliers (cf. III.1.4 et tableau 1) opérant dans les ZICGC 2 et 9.

Ces comités devront travailler discrètement et collaborer franchement (par le partage des informations) avec les services locaux du MINEF de façon à ne laisser aucune chance aux contrevenants.

Des patrouilles mixtes, comités de vigilance villageois et MINEF local (Conservateurs, Gardes chasse et Chefs de postes forestiers et de chasses) y seront régulièrement organisées. Le COVAREF bénéficierait de l'aide matérielle et financière donnée par les guides de chasse et les exploitants forestiers riverains à sa zone de chasse, au fur et à mesure des possibilités, à l'occasion des opérations de type coup de poing, pour le déguerpissement des grands braconniers.

Le COVAREF s'investira en priorité dans le décablage des ZICGC et dans la sensibilisation des communautés riveraines sur les avantages réels que pourrait procurer leur changement d'attitude vis-à-vis de la faune sauvage.

Pour réussir à cette mission, le COVAREF s'engagera à donner aux membres des comités de vigilances villageoises, une compensation financière prélevée sur les fonds générés par les activités de l'exploitation durable des ressources fauniques (voir convention de Mambélé en Annexe 1).

Les barrières aux sorties et entrées des exploitations forestières seront aussi utilisées dans le cadre de la surveillance suivant les termes de la convention de Mambélé (voir annexe 1).

IV.6. SENSIBILISATION, EDUCATION ET FORMATION

Le COVAREF BOUMBA-DJOMBI pourrait initier une revue semestrielle d'information sur les activités réalisées, en cours de réalisation ou à réaliser.

Des informations et posters devraient être affichés dans chaque village sur un tableau fabriqué à cet effet.

Des réunions de sensibilisation et d'éducation devront être régulièrement organisées dans les villages riverains afin que les populations locales soient mieux loties sur les activités du COVAREF et les méthodes de gestion durable de la ressource faunique.

Des dépliants, comme moyens de communication et d'information, devront être produits régulièrement et distribués aux communautés locales;

Les membres des comités de vigilance villageois devront être formés sur les techniques de surveillance et de pistages de braconniers afin de remplir pleinement leurs rôles.

Les guides touristiques villageois devront aussi recevoir une formation sur l'identification des principales espèces de plantes, de mammifères et d'oiseaux (y compris la mise à leur disposition des guides d'identification) afin de satisfaire les intéressés et les jeunes chercheurs et, sur le pistage et l'approche des animaux sauvages.

Les membres du Bureau du COVAREF, notamment le Président et son Chef de l'Unité de Coopération et de la communication devront être formés à la promotion externe du COVAREF et à la recherche de financement.

Les membres de la CEGES devront être formés aux techniques simples de suivi de la faune (collecte des données, interprétation simple et rédaction de rapports de terrain).

IV.7. ACTIVITES DE RECHERCHE

Les activités de recherche à conduire dans les ZICGC 2 et 9 comprennent celles à mener par les communautés locales et celles à réaliser par les institutions d'encadrement (WWZ-SE, GTZ/PGDRN, MINEF/Yokadouma, ...):

IV.7.1. RECHERCHE PAR LES COMMUNAUTES LOCALES

Ce sera surtout une contribution sous forme de collecte des données, d'interprétation simple et de rédaction de rapport de terrain pour:

- l'étude de la dynamique des populations de espèces animales clés;
- le suivi des prélèvements illégaux de la faune sauvage.

IV.7.2. RECHERCHE PAR LES INSTITUTIONS D'ENCADREMENT

En plus de l'analyse des données collectées par les communautés locales, les institutions d'encadrement s'attèleront au:

- suivi de la chasse sportive;
- l'estimation du niveau de Prélèvement Durable Maximum (PDM) des espèces fauniques;
- la détermination des quotas d'abattage sur des bases scientifiques;
- la maîtrise des circuits de commercialisation de la viande brousse.

IV.8 ACTIVITES CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES COMMUNAUTES LOCALES

Des activités probables visant à l'amélioration des conditions de vie des populations locales sont identifiées dans le cadre de l'éducation, de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'hydraulique villageoise, du tourisme et de l'artisanat local.

IV.8.1. EDUCATION

Afin d'élever le niveau d'éducation des populations locales, actuellement très bas, le COVAREF BOUMBA-DJOMBI pourrait:

- construction des salles de classe dans les villages qui en manquent et les équiper en tables bancs;
- assurer le recyclage et la prise en charge des instituteurs bénévoles recrutés par le COVAREF, en attendant leur prise en charge définitive par le MINEDUC;
- développer des mesures incitatives pour promouvoir l'éducation des jeunes telles que les bourses d'études, les prix aux meilleurs élèves, ...

IV.8.2. SANTE

Afin de limiter les risques de maladies liées à l'hygiène et l'insalubrité, il est important que le COVAREF BOUMBA-DJOMBI s'investisse sur:

- la formation et la prise en charge des agents de santé villageois en attendant leur prise en charge définitive par le MINSANTE;
- la construction des cases de santé et l'achat d'équipements de base;
- l'approvisionnement des cases de santé en médicaments de première nécessité;
- l'animation et la sensibilisation pour la construction et l'entretien des latrines familiales;
- l'animation et la sensibilisation pour lutter contre les MST/SIDA;
- l'initiation des campagnes de formation des populations sur l'hygiène de base et la salubrité.

IV.8.3 SECURITE ALIMENTAIRE

Afin de s'assurer que les populations locales ne souffrent de déficience due à une mauvaise et/ou une sous alimentation, le COVAREF BOUMBA-DJOMBI pourrait:

- initier et mettre sur pied une boucherie villageoise pour le ravitaillement en viande de bœuf comme alternative à la viande de brousse, en collaboration avec le MINEPIA;
- développer des champs d'expérimentation communautaires afin d'enclencher des pratiques agricoles soutenues dans la région;
- promouvoir la culture maraîchère par le développement de système d'irrigation, en collaboration avec le MINAGRI;

- promouvoir les techniques de transformation et de conservation des produits alimentaires telles que les moulins à maïs, manioc, tomates, arachides, ... en collaboration avec le MINAGRI
- valoriser davantage l'utilisation des PFNL (produits Forestiers Non Ligneux).

IV.8.4. HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

Il est urgent de résoudre le problème d'approvisionnement en eau potable des communautés riveraines par:

- la construction des forages ou borne-fontaines.

IV.8.5. DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT LOCAL;

C'est une activité, si bien conçue et bien exécutée, peut générer des fonds importants au COVAREF BOUMBA-DJOMBI. Un petit investissement préalable est nécessaire, notamment pour une bonne promotion (élaboration des dépliants et affiches publicitaires, information dans des hôtels en ville, annonces radio et télévisée, dans les journaux, ...).

CHAPITRE V: FINANCEMENT DU PLAN SIMPLE

DE GESTION

La réalisation de ce PSG n'est possible que si des sources de financement sont connues et de l'argent sécurisé et disponible en temps opportun.

Ces sources de financement seraient des:

V.1. FONDS PROPRES DES COMMUNAUTES LOCALES

Ces fonds inclus:

- La rétrocession des taxes émanant de la chasse sportive (10% des taxes d'abattage dans la ZICGC 2 et dans la ZIC 30); Il est à noter qu'en 4 ans d'expérience, cette rétrocession aux communautés locales s'évalue à environ une 1 300 000 de Francs CFA par an (Dandjouma, 2003);
- La rétrocession due aux taxes d'affermage (10% des taxes d'affermage de la ZIC 30 et 100% des taxes d'affermage de la ZICGC 2 gérée par le COVAREF); En 4 années d'expérience, cette rétrocession s'évalue à environ 9 750 000 Francs CFA (Dandjouma, 2003);
- Les retombées dues à la chasse traditionnelle; Il est important de finaliser et de mettre en application l'idée selon laquelle le COVAREF pourrait se faire délivrer un permis de collecte auprès de l'administration chargée de la faune pour récupérer et vendre légalement le produit de la chasse de subsistance, et même les carcasses laissées par les chasseurs sportifs après le retrait des trophées (Dandjouma, com.pers.; Zouya, 1998; Ngandjui, 1998). Ce qui produirait annuellement environ 2 300 000 Francs CFA au COVAREF BOUMBA-DJOMBI;
- Les entrées dues au tourisme de vision dans les ZICGC 2 et 9; Il est difficile à prévoir dans le cadre de ce premier PSG ce que cette activité rapporterait aux communautés locales, car dépend d'un certain nombre de facteurs non maîtrisables pour l'instant;
- Les entrées provenant des ventes au niveau de la Case Villageoise d'Information; Il est aussi difficile à prévoir ce que cette activité rapporterait aux communautés locales dans le cadre de ce premier PSG.

En somme, au moins 13 350 000 Francs CFA peuvent être facilement sécurisés par le COVAREF BOUMBA-DJOMBI. Ceci lui permettrait de participer activement, sans attendre l'obtention d'une aide quelconque, à l'exécution de certaines activités de conservation et de développement durable des populations riveraines prévues dans le cadre du présent PSG.

Toutefois, des synergies sont possibles dans le cadre du comité paritaire qui regroupe les COVAREF, les Comités de Gestion des Redevances Forestières (CGRF) et les Communes. Des actions conjointes pourront aussi être menées dans le cadre d'une planification des types de micro-projets de développement à réaliser au niveau communal voire sous régional. Il en est de même dans le cadre de l'utilisation rationnelle des Redevances Forestières qui produiraient une somme importante évaluée à environ 38 300 000 Francs CFA au CGRF de Moloundou (Wouala et Tchagnou, 2002).

V.2. FINANCEMENTS EXTERNES

Il s'agit ici de financements obtenus à la recherche de fonds sur la base de propositions de petits projets élaborés, surtout ayant trait à la lutte contre la pauvreté.

A ce titre, il conviendrait de prospecter au niveau de l'initiative PPTE qui disposerait des fonds appropriés. Il en est de même des fonds PNDP.

D'autres bailleurs de fonds comme l'Union Européenne, la Banque Mondiale pourraient être aussi approchées.

V.3. AIDES

Seront considérés comme aides ou dons:

- Le financement en provenance des institutions d'encadrements du présent PSG (MINEF/Yokadouma, Conservateurs des PNL et PNBB, WWF-SE, GTZ/PGDRN, ...);
- Le matériel ou de l'argent donné par les guides de chasses et d'exploitants forestiers pour l'appui à l'exécution d'une quelconque activité;
- L'encadrement par les communes;
- Le matériel ou de l'argent donné par des tiers.

Il est à préciser que les aides, en dehors de celles données par les bonnes volontés, ne pourront être demandées que sur la base d'un programme de travail clairement défini et nécessitant réellement un appui d'une quelconque nature.

Toutes les aides seront acheminées par le canal de l'AG du COVAREF qui veillera alors à son utilisation adéquate. Pour celles liées aux interventions ponctuelles, l'AG devra être notifiée au plus vite par le donateur.

Pour toute aide reçue, un rapport à envoyer par le Président de la CEGES à l'AG, sanctionnera son utilisation.

V.4. ENCADREMENT PREALABLE

Un encadrement technique et financier préalable durant toute la durée de ce premier PSG par les institutions d'encadrement (WWF-SE, GTZ/PGDRN, MINEF/Yokadouma et Conservation des PNL et PNBB) est indispensable afin que ce «bébé ne voit le jour dans de bonnes conditions et n'assume ses premiers pas avec sérénité» pour le bien être des populations du COVAREF BOUMBA-DJOMBI.

CHAPITRE VI: SUIVI ET EVALUATION

VI.1. DUREE DU PSG

Le présent PSG est élaboré pour une durée de cinq ans, au cours de laquelle le plan sera évalué, et à la fin de laquelle le plan sera révisé.

VI.2. SUIVI DU PLAN SIMPLE DE GESTION

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une nouvelle initiative dans la région et une nouvelle façon de faire pour les communautés locales qu'il faudra intégrer dans les habitudes, il est impératif que les institutions d'encadrement (Conservateurs des PNL et PNBB, Chefs de Poste Forestier et de Chasse voisins, MINEF/Yokadouma, WWF-SE, GTZ/PGDRN) suivent au quotidien l'exécution des activités à mener par le COVAREF BOUMBA-DJOMBI dans les ZICGC 2 et 9.

Le présent PSG cadre bien avec la stratégie de développement communal de la région de Moloundou. De ce fait, la commune rurale de cette ville a le droit de regard et de suivi quotidien de l'exécution des activités à entreprendre dans la zone gérée par le COVAREF BOUMBA-DJOMBI.

Aussi, les communautés devront intégrer l'habitude de se référer directement aux encadreurs les plus proches (Conservateurs et Chefs de Poste Forestier et de Chasse voisins, les représentants des autres services spécialisées, la commune de Moloundou) en cas de problèmes ponctuels, sans attendre les transmettre sous le couvert de leur représentant.

VI.3. EVALUATIONS DU PLAN SIMPLE DE GESTION

VI.3.1. EVALUATIONS INTERNES

VI.3.1.1 Auto-évaluation annuelle

A la fin de chaque année, de préférence un jour avant la tenue de l'AG, le comité de gestion des PNL et PNBB se réunira pour évaluer ce qui a été fait durant l'année écoulée de manière à orienter et faciliter les discussions de l'AG.

Ce comité appréciera aussi les Plans de Travail Annuels (voir annexe 10 pour PTA de l'année 1) préparés par la CEGES du Bureau du COVAREF avant son adoption en AG.

VI.3.1.2. Evaluation à mis-parcours

Il est prévu au milieu de la durée d'exécution du présent plan, une évaluation à mis-parcours au cours de laquelle le point sera fait sur l'évolution des activités programmées par rapport à celles déjà réalisées.

Ce sera aussi l'occasion de donner le cas échéant de nouvelles orientations pour la suite de l'exécution du plan.

Cette mission d'évaluation sera constituée de:

- un Représentant de la DPEF/Est;
- un Représentant de chaque partenaire impliqué (WWF/CARPO, GTZ/Yaoundé, ...);
- le guide de chasse de la ZIC 38;

- les exploitants forestiers voisins tels la CFE et Compagnie Industrielle des Bois du Cameroun (CIBC).

VI.3.2. EVALUATION EXTERNE FINALE

En fin de cinquième année, le plan sera évalué par une équipe multidisciplinaire externe choisie par les institutions d'encadrement des communautés locales (MINEF/Yokadouma, WWF-SE, GTZ/PGDRN).

A cette occasion, des directives seront données pour la suite du processus ou sa cessation définitive si la gestion durable prônée dès le départ est loin d'être enclenchée et si les PNL et de PNBB s'en sortent plus menacés qu'avant.

Le COVAREF peut bénéficier de l'appui de la commune rurale de Moloundou, qui peut demander le soutien des institutions d'encadrement, pour le financement de cette évaluation externe

VI.4. REVISION DU PSG

Le présent PSG, sous les recommandations, conseils et directives de la mission d'évaluation externe, sera révisé en tenant compte des nouvelles réalités sur le terrain qui s'imposent, pour une nouvelle période de cinq ans.

CHAPITRE VII: PROGRAMME OPERATIONNEL

VII.1. PLAN D'OPERATIONS

Le tableau suivant résume les grandes lignes du programme d'actions à mener pendant une période de cinq ans pour parvenir aux objectifs de gestion durable des ressources fauniques et le développement des communautés riveraines.

Les détails du Plan de Travail Annuel pour l'année 1 figure en annexe 10.

Tableau 4 : Plan d'Opérations.

Activités	Secteur	Superficie (ha)	Indicateurs	Responsabilité	Chronogramme					Coût
					1	2	3	4	5	
Gestion durable des ressources fauniques										
1. Réduire le braconnage sous toutes ses formes.	ZICGC	238 293	-Diminution sensible des braconniers attrapés; - Diminution sensible du gibier vendu le long de la route	MINEF COVAREF WWF	X	X	X	X	X	?
2. Matérialiser le micro-zonage	ZICGC	238 293	- Limites des deux micro-zones visibles sur le terrain et leurs existences connues de tous, y compris les Baka	COVAREF WWF MINEF	X	X				
3. Eduquer et sensibiliser les communautés sur l'exploitation durable des ressources fauniques.	Tous les villages	/	-Méthodes de gestion durable de la faune connues des hommes et femmes, y compris les communautés Baka; - Respect de la réglementation en vigueur	GTZ COVAREF MINEF	X	X	X	X	X	
4. Valoriser les ressources fauniques	ZICGC	Idem	- Fonds effectifs dus aux activités de gestion durable de la faune	COVAREF GTZ WWF	X	X	X	X	X	
5. Recherche sur: - la dynamique des populations de certaines espèces animales - les prélèvements illégaux de la faune sauvage	ZICGC	Idem	- Rapports et résultats disponibles; - Contribution effective des populations locales à la collecte des données; - Comités villageois avertis et informés des résultats	COVAREFWW F GTZ	X	X	X	X	X	
Développement communautaire										
6- Donner un coup de pouce au	Tous les	/	- nombre de salles de classe construites et équipées en table	COVAREF/G	X	X	X	X	X	

système éducatif local	villages		<ul style="list-style-type: none"> bancs; - nombre de maîtres bénévoles recrutés, recyclés et pris en charge par le COVAREF; - plus de jeunes enfants, y compris les Baka, fréquentent les écoles des villages. 	TZ/ WWF-SE/ MINEDUC							
7. Contribuer à la mise en œuvre du programme National de Santé pour tous	Tous les villages	/	<ul style="list-style-type: none"> - nombre cases de santé villageoises construites et équipées en matériel de base; - nombre agents de santé villageois formés et pris en charge par le COVAREF; - médicaments de base disponibles dans les cases de santé; - augmentation du nombre de personnes, surtout les Baka, bénéficiant de ces structures de santé; - mise en pratique régulière des règles simples d'hygiène et de salubrité par les populations locales, y compris les Baka; - diminution du nombre de personnes souffrant des MST et mourrant de SIDA; - la plupart des familles disposent de latrines améliorées 	COVAREF/G TZ/ WWF-SE/ MINSANTE	X	X	X	X	X		
8- Assurer une sécurité alimentaire dans la région	Tous les villages	/	<ul style="list-style-type: none"> -1 boucherie villageoise effective et fonctionnelle; - nombre de champs d'expérimentation communautaires effectifs; - champs regroupés effectifs et les méthodes de culture améliorée dans les mœurs des populations locales; - nombre de machines disponibles à titre expérimental et fonctionnelles et, techniques de transformation et la conservation des produits alimentaires maîtrisées 	COVAREF/G TZ/ WWF/ MINAGRI	X	X	X	X	X		
9-Promouvoir l'hydraulique villageoise	Tous les villages	/	<ul style="list-style-type: none"> - nombre forages et borne-fontaines construits et fonctionnels; - eau potable disponible en toute saison 	COVAREF/G TZ/ MINMEE	X	X	X	X	X		
10-Promouvoir le tourisme de vision et l'artisanat local	Tous les villages	/	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de sites à caractère culturels et touristiques identifiés; - Parcours touristique balisés; - les ZICGC 2 et 9 promues au niveau départemental, provincial, national, voir international - annonces régulières à la télévision, la radio et dans les journaux; - nombre guides villageois formés et pris en charge par le COVAREF; - les produits de l'artisanat visibles présents dans la case villageoise d'information 	COVAREF/G TZ/ WWF-SE/ MINTOUR	X	X	X	X	X		

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Boukong, B.M. (2001) Etude socio-économique de l'UTO Sud-Est Cameroun. GTZ/PROFORNAT, 39p.
- Dandjouma, M. (2003) Etat des redevances fauniques perçues par l'Etat, les communes rurales et les communautés riveraines des Zones d'Intérêt Cynégétique du Sud-Est Cameroun (1999 – 2003). MINEF/Yokadouma.
- Ekobo, A. (1995) Conservation of the African forest elephant (*Loxodonta africana cyclotis*) in the Lobeke region of South-East Cameroon. PhD thesis, University of Kent, 151p.
- GTZ/PROFORNAT (1999) Recensement de la population sur l'axe Mambélé – Moloundou en 1997 et 1998; base de données socio-économiques de Mars 1999.
- Letouzey, R. (1985) Notice de la carte phytogéographique du Cameroun au 1/500000. Institut de la cartographie Internationale de la végétation, Toulouse, France.
- Ngandjui, G. (1998) Etude de la chasse en vue de sa gestion durable: cas du site Sud-Est Cameroun. GTZ/PROFORNAT, 70p.
- Nzoo, D.Z. (2003) Suivi écologique dans le Parc National de Lobéké et sa zone périphérique : données de base sur la dynamique des populations des grands et moyens mammifères et des activités anthropiques. WWF-SE Jengi Forest Project, Yokadouma, 205p.
- Nzoo, D.Z., Koulbout, D., Bene Bene, L. et Konje, P. (2002) Evaluation des potentialités fauniques des zones d'intérêt cynégétiques à gestion communautaires (ZICGC) N 1, 2, 3, 8 et 9 au Sud-Est Cameroun. WWF-SE Jengi Forest Project, Yokadouma, 92p.
- WCS (1996) The Lobeke forest, South-East Cameroon. Summary of activities period 1986-1995. Report WCS/Yaounde, 217p.
- Wouala, N.A., et Tchagnouo, W.J. (2002) Etat des lieux des UFA du Sud-Est Cameroun. MINEF/Yokadouma.
- Zouya, M.L. (1998) Les circuits de commercialisation des produits de chasse dans le Sud-Est du Cameroun. Rapport de consultation. GTZ/PROFORNAT, 86p.

ANNEXES

ANNEXE 1:

ANNEXE 6: RESULTATS D'INVENTAIRES FAUNIQUES MENEES DANS LES ZICGC 2 ET 9.

A6.1. METODOLOGIE

COLLECTE DES DONNEES

La méthodologie utilisée est une combinaison des recces et des transects linéaires, sur la base de 2/3 et 1/3; soit 1000 mètres de recce pour 500 mètres de transect(WALSH et WHITE, 1999). La technique d'inventaire était basée sur les observations directes et indirectes des animaux. Dans le cas des observations directes, il s'agit de relever les données sur les rencontres d'individus des différentes espèces de mammifères ou sur les rencontres humaines; tandis que pour les observations indirectes, elles consistaient à relever les données sur les indices de présence de ces espèces animales et des signes anthropiques croisées sur la ZICGC 2.

Il convient de signaler dans ce cadre que le COVAREF BOUMBA-DJOMBI a, non seulement contribué financièrement (soit 30% du montant total du projet contre 70% pour le WWF/SE) mais également mis à la disposition des techniciens du WWF/Sud-Est, des assistants de terrain pour faciliter la collecte des données.

TRAITEMENT DES DONNEES

Les données collectées au cours de ces inventaires ont été analysées avec une combinaison des logiciels : le logiciel LOPES pour l'estimation des densités et le logiciel Arc View pour la spatialisation des résultats obtenus.

Cependant, les données relevées n'ont pas été suffisantes pour nous permettre d'estimer les densités des populations animales d'où l'estimation de la taille de ces populations animales au travers des indices kilométriques d'abondance (IKA).

A6.2 RESULTATS

A6.2.1. ZICGC 2

La distribution dans l'espace des valeurs d'IKA de toutes les espèces de mammifères relevées (28 espèces de grands et moyens mammifères) ressort dans l'ensemble deux strates:

- Une strate de faible concentration ($0,667 < IKA \leq 10,909$), répartie en deux secteurs de surfaces respectives 425,91 Km² et 166,12 Km² soit environ 33% et 13% de la surface totale de la ZICGC. Ils sont situés respectivement au Nord et Extrême Sud-Ouest.
- Une strate de forte concentration ($10,909 < IKA \leq 32$), répartie également sur deux secteurs de surface respectives 264,04 Km² et 429,33 Km², soit environ 21% et 33% de la surface totale de la ZIC. Ils sont situés respectivement au Nord-Est et au Sud-Est de la ZICGC et, sont directement limitrophes au Parc National de Lobéké.

Valeurs d'IKA des espèces de mammifères présentes dans la ZICGC 2

Espèces animales	Nombre de signes d'activités	IKA
Céphalophe roux	615	2,68
Céphalophe bleu	586	2,56
Petits mammifères	312	1,36
Gorille	321	1,40
Eléphant	114	0,50
Bongo	89	0,39
Petits singes	162	0,71
Sitatunga	86	0,38
Potamochère	114	0,50
Pangolin géant	37	0,16
Buffle	68	0,30
Chimpanzé	14	0,06
Total	2518	10,98

Nzooch et *al.* (2002)

L'étude relative à la distribution des activités anthropiques basée sur la technique des enquêtes et entretiens a permis d'identifier 354 signes.

Dans l'ensemble, la distribution spatiale des activités agricoles se subdivise en deux strates:

- Une strate de faible concentration ($0 < IKA < 2$). Elle occupe la presque totalité et est directement limitrophe au Nord-Est avec le Parc Nationale de Lobéké.
- Une strate de forte concentration ($2 < IKA \leq 3,636$). Elle longe la presque totalité des villages de Moloundou à Mambélé, située sur la partie Ouest de la ZICGC.

Valeurs d'IKA des types d'activités anthropiques rencontrées dans la ZICGC 2

Type activités anthropiques	Nombre de signes d'activités	IKA
Cueillette	48	0,21
Plantation	51	0,22
Chasse	65	0,28
Campement	54	0,24
Autres	136	0,59
Total	354	1,54

Nzooch et *al.* (2002)

A6.2.2 ZICGC 9

La distribution dans l'espace des valeurs d'IKA de toutes les espèces de mammifères relevées (27 espèces de grands et moyens mammifères) ressort dans l'ensemble trois strates.

- Une strate de faible concentration ($0 < IKA \leq 3$). Elle couvre la quasi totalité de la ZICGC sauf l'Ouest.
- Une strate de concentration moyenne ($3 < IKA \leq 7,5$). Elle est située à l'Ouest et bute directement sur la rivière Boumba.
- Une strate de forte concentration ($7,5 < IKA \leq 20,667$), située au Nord-Ouest et directement limitrophe à la ZIC n° 38 par la rivière Boumba.

Valeurs d'IKA des espèces de mammifères présentes dans la ZICGC 9

Espèces animales	Nombre de signes d'activités	IKA
Céphalophe roux	2495	12,29
Céphalophe bleu	1931	9,51
Petits mammifères	853	4,20
Gorille	616	3,03
Eléphant	330	1,33
Bongo	12	0,06
Petits singes	111	0,55
Sitatunga	29	0,14
Potamochère	268	1,32
Pangolin géant	43	0,21
Hylochère	06	0,03
Panthère	01	0,00
Buffle	55	0,27
Chimpanzé	07	0,03
Total	6759	33,30

Nzooch et *al.* (2002).

L'étude relative à la distribution des activités anthropiques basée sur la technique des enquêtes et entretiens a permis d'identifier 659 signes.

Dans l'ensemble, la distribution spatiale des activités anthropiques est regroupée sous deux types: la chasse et la pêche d'une part et l'agriculture d'autre part.

Chasse et pêche:

Ici, l'on dénombre trois strates:

- Une strate de faible concentration ($0 < IKA < 1,333$). Elle couvre tout le côté Ouest jusqu'à la limite avec la rivière Boumba.
- deux strates de forte concentration ($1,333 < IKA \leq 5,5$), représentant respectivement 4% et 17% de la surface totale de la ZICGC. Elles sont situées à l'Est et au Sud-Est de la ZICGC, englobant les villages situés sur l'axe routier Mambélé - Moloundou.

Agriculture:

Les activités agricoles s'observent sur deux strates:

- Une strate de faible concentration ($0 < IKA < 0,667$). Elle couvre la quasi-totalité de la ZICGC, sauf l'Est et le Sud-Est.

- Une strate de forte concentration ($0,667 < IKA < 4,5$). Elle située à l'Est et au Sud-Est de la ZICGC.

Valeurs d'IKA des types d'activités anthropiques rencontrées dans la ZICGC 9

Type activités anthropiques	Nombre de signes d'activités	IKA
Cueillette	186	0,92
Plantation	87	0,43
Chasse	195	0,96
Campement	44	0,22
Autres	143	0,70
Total	659	3,25

Nzoooh et *al.* (2002).

ANNEXE 9: DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES SUR LES ACTIVITES INVENTORIEES

A9.1 DISPOSITIONS LEGALES A OBSERVER POUR L'EXERCICE DE LA CHASSE SPORTIVE DANS LES ZICGC

En dehors des activités menées par les riverains dans le cadre des droits d'usage traditionnels reconnus à ces derniers, l'organisation des expéditions de chasse sportive peuvent être réalisées selon le cas par:

- un guide de chasse professionnel après affermage ou en location journalière;
- par des chasseurs isolés assistés par des guides communautaires, si la ZICGC est gérée en régie par le COVAREF.

-

Les modalités spécifiques à honorer par un guide de chasse professionnel pour conduire les expéditions de chasse dans une ZICGC sont:

- être titulaire d'une licence de guide de chasse en cours de validité;
- être titulaire d'un permis de chasse en cours de validité;
- obtenir un accord approuvé par l'Administration chargée de la faune auprès du COVAREF;
- payer une redevance annuelle dont le taux est fixé par le COVAREF ou la taxe de location de zone conformément au montant fixé par la loi des finances;
- établir un permis pour chacun de ses clients devant opérer dans la ZICGC concernée.

-

Les modalités spécifiques à honorer par un chasseur isolé pour opérer dans une ZICGC sont:

- être titulaire d'un permis de chasse en cours de validité;
- obtenir un accord approuvé par l'Administration chargée de la faune auprès du COVAREF;
- payer une redevance journalière dont le taux est fixé par la loi des finances;
- se faire accompagner suivant les conditions fixées par le COVAREF, par des guides communautaires;
- payer une commission journalière dont le taux est fixé par la loi des finances, pour chaque guide communautaire participant à l'expédition.

De manière générale, les modalités à honorer pour toute sorte d'activités de chasse sportive à mener par un tiers dans une ZICGC se résument telles que mentionnées ci-après:

- payer auprès d'une régie des recettes de l'Administration chargée de la faune, la taxe d'abattage fixée par la loi des finances pour chaque animal prélevé;
- respecter les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse (grande et moyenne chasse);
- signer un engagement sur l'honneur à respecter les prescriptions du présent plan simple de gestion ou de toute autre réglementation applicable.

A.9.2. DISPOSITIONS LEGALES A OBSERVER POUR EXERCER LA CAPTURE A BUT SCIENTIFIQUE ET/OU COMMERCIALE DANS LES ZICGC

Les activités de capture d'animaux sauvages à de fins commerciales ou scientifiques peuvent être menées dans la ZICGC soit par des membres de la communauté riveraine, soit par des tiers. A ce titre, les modalités suivantes doivent être honorées par toute personne pour mener lesdites activités telles que mentionnées ci-après:

- être titulaire d'un permis de capture en cours de validité;
- payer auprès d'une régie des recettes de l'administration chargée de la faune, la taxe de capture fixée par la loi des finances pour chaque animal prélevé;
- respecter les périodes d'ouverture et de fermeture de la capture;
- signer un engagement sur l'honneur à respecter les prescriptions du plan simple de gestion ou de toute réglementation applicable.

Toute personne qui n'est pas membre de la communauté riveraine doit en plus des conditions ci-dessus énoncées, observer les modalités suivantes:

- obtenir un accord approuvé par l'administration chargée de la faune auprès du COVAREF;
- payer une redevance annuelle dont le taux est fixé par le COVAREF.

A.9.3. DISPOSITIONS LEGALES A OBSERVER POUR EXERCER LE TOURISME DE VISION DANS LES ZICGC

Les conditions à remplir par un tiers pour filmer les animaux sauvages dans une ZICGC sont:

- être titulaire selon le cas d'une licence de chasse cinématographique ou d'un permis de chasse photographique en cours de validité;
- obtenir un accord approuvé par l'Administration chargée de la faune auprès du COVAREF;
- payer une redevance annuelle dont le taux est fixé par le COVAREF (le taux exigé aux professionnels devrait être différent de celui exigé aux amateurs);
- signer un engagement sur l'honneur à respecter les prescriptions du plan simple de gestion ou de toute autre réglementation applicable.

ANNEXE 10: PLAN DE TRAVAIL ANNUEL POUR L'ANNEE 1.

Activités	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABLE	Chronogramme												Coût	Observations
			Année 1													
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
Gestion durable des ressources fauniques																
1. Réduire le braconnage sous toutes ses formes.																
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer et dynamiser des Comités de vigilance Villageois 	- Comités de vigilance créés et fonctionnels	COVAREF MINEF AUT/ADM.		x	x											
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eduquer/sensibiliser les populations, y compris les Baka 	- Nombre de cas de braconnage en diminution	GTZ/ COVAREF	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser les armes détenues par les tiers. 	- Fichier d'armes et détenteurs disponible.	MINEF/ GENDARMERIE/ COVAREF				x	x	x								
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matérialiser les limites des ZICGC 	- Nombre Conflits COVAREF/ Guides de chasse en diminution.	COVAREF/ MINEF/ WWF			x	x										
2. Faire adopter le micro-zonage élaboré.																
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Convoquer une AG pour 	- Plan de micro-zonage adopté et	COVAREF/ MINEF/ WWF		x												

<p>examiner la projet de micro-zonage élaboré</p> <ul style="list-style-type: none"> Matérialiser le micro-zonage 	<p>mis en application</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limites visuelles en place - Micro-zones connues de tous, y compris les Baka et les femmes 																	
<p>3-Eduquer et sensibiliser les communautés sur l'exploitation durable des ressources fauniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser au moins une réunion de sensibilisation/information /mois par village et campement Baka Organiser un voyage d'échanges d'expériences avec des projets semblables 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions régulièrement tenues - Comptes rendus des réunions disponibles et accessibles par tous - Au moins un voyage d'échanges est réalisé dans l'année - Rapport de la mission disponible 	<p>COVAREF/ GTZ/ CONSERVATION PNL</p> <p>COVAREF/ GTZ/WWF</p>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
<p>4- Valoriser les ressources fauniques des ZICGC.</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'infrastructures 	<p>COVAREF/ GTZ</p>																

<p>un plan d'infrastructure pour la viabilité des ZICGC 2 et 9</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de promotion des produits locaux 	<p>disponible.</p> <p>- Plan de communication et de promotion disponible.</p>	<p>COVAREF/ GTZ.</p>																							
<p>5. Recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribution des populations riveraines à la collecte des données l'étude de la dynamique des populations de certaines espèces animales le suivi des prélèvements illégaux de la faune sauvage 	<p>- Un pool de jeunes locaux formés à la collecte des données</p> <p>- Comités villageois régulièrement informés des résultats</p> <p>- Fiche de collecte et rapports disponibles</p> <p>- Fiche de collecte et rapports disponibles</p>	<p>COVAREF/ WWF</p> <p>COVAREF/ WWF</p> <p>COVAREF/ WWF</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>
Développement communautaire																									
<p>6. Donner un coup de pouce au système</p>																									

<p>éducatif local.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction des salles de classe et équipement en table banc ▪ Recruter, former et prendre en charge des maîtres ▪ Encourager les parents à envoyer leurs enfants à l'école 	<p>- 1 salle de classe construite et équipée en table bancs dans 1 village;</p> <p>- 1 maître recruté et formé et pris en charge par le COVAREF;</p> <p>- Plus d'enfants, y compris les Baka, fréquentent les écoles des villages - Distribution des prix aux élèves sous forme de livre, cahiers et autres outils de classe</p>	<p>COVAREF/ GTZ</p> <p>COVAREF/ GTZ/ MINEDUC</p> <p>COVAREF/ GTZ</p>	x	x	x										x		
<p>7. Contribuer à la mise en œuvre du programme National de Santé pour tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction des cases de santé villageois et équipement en matériel de base ▪ Formation et prise en charge des agents de santé villageois 	<p>- 1 case de santé villageoise construite dans un village et équipé en matériel de base</p> <p>- 1 agent de santé villageoise formé et pris en charge par le COVAREF</p> <p>- médicaments de</p>	<p>COVAREF/ GTZ</p> <p>COVAREF/ GTZ/ MINSANTE</p>	x	x	x										x		

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement en médicaments de base 	base disponible à toute heure dans la case de santé	COVAREF/ GTZ/ MINSANTE	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction des latrines améliorées 	- la plupart des familles dans 1 village dispose de latrines améliorées;	COVAREF/ GTZ	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des campagnes d'hygiène et de salubrité 	- Pratiques simples d'hygiène et de salubrité encrées dans les habitudes des populations d'un village	COVAREF/ GTZ/ MINSANTE	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des campagnes d'animation et de sensibilisation sur les MST/SIDA 	- Diminution du nombre de personnes souffrant des MST et mourrant de SIDA; - Utilisation des préservatifs intégrée dans les habitudes des populations locales	COVAREF/ GTZ/ MINSANTE	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
8- Assurer une sécurité alimentaire dans la région																
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise ne place de champs d'expérimentation communautaire 	- 1 champ d'expérimentation communautaire effectif;	COVAREF/ GTZ/MINAGRI			x	x	x			x	x	x				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation sur les façons de 	- champs regroupés effectifs	COVAREF/ GTZ/			x	x	x			x	x	x				

cultures améliorées	et les méthodes de culture améliorée dans les mœurs des populations locales	MINAGRI																
9- Hydraulique villageoise																		
<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement en eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 forage construit et fonctionnel dans un village; - eau potable effectif dans ce village 	COVAREF/ GTZ/ MINMEE		x	x													
10-Promouvoir le tourisme de vison et l'artisanat local																		
<ul style="list-style-type: none"> Identification des sites à caractère culturel et touristique 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 sites (grottes, sites archéologiques, baies et clarières, collines, chutes des grandes rivières) identifiés, cartographiés 	COVAREF/ WWF/ MINEF/ GTZ/																
<ul style="list-style-type: none"> Identification d'un parcours touristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours touristique balisés; 	COVAREF/ WWF/ MINEF/ GTZ								x	x	x	x					
<ul style="list-style-type: none"> Promotion des ZICGC 2 et 9 pour l'activité touristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Annonces publicitaires régulières à la télévision, la radio et dans les journaux; 	COVAREF/ WWF/ GTZ/ MINTOUR								x	x	x	x					

	- 5 guides villageois formés et pris en charge par le COVAREF;	COVAREF/ WWF/ GTZ/ MINTOUR									x	x	x	x		
--	--	-------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	---	---	--	--